VILLE DE VERNOUILLET
78540

LE 16 FEVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX A 19 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 février 2022, s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

Séance retransmise par Facebook live sur la page de la Mairie

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, Mme de VAUMAS Charlotte, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. SARRAT Eric, M. LARCHER Stéphane, Mme ROUX Lutgart, Mme LOEMBE Sandrine, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. TEISSEDRE Hubert, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, Mme DADOUCHE Assya, M. DAVID Edouard, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, Mme SANTOS Cory, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, Mme BOBÉE Sandrine, M. CISSÉ Matenin, M. CALLEJA MATE Louis.

REPRÉSENTÉS : M. COMBARET Nicolas représenté par M. BAIVEL Laurent, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par M. LETTERON David, Mme OUIDDIR Malika représentée par Mme JONDEAU Carine, Mme LECOCQ Vanessa représentée par M. EUVRARD Antoine, M. AOUES Karim représenté par M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane.

ABSENTS EXCUSÉS : NEANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane

Mme Henriette LARRIBAU-GAUFRÈS arrivée à 19h50
Mme Cory SANTOS a quitté la séance à 21h00
Mr Matenin CISSÈ a quitté la séance à 21h10

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2021
- Compte-rendu des décisions du Maire – Article L.2122-22 du CGCT

DÉLIBÉRATIONS :

I. AFFAIRES GÉNÉRALES :

1. Élection d'un Maire adjoint suite à la démission de Monsieur Luc de Montgolfier.
2. Indemnité de fonction du nouvel adjoint au Maire.
3. Indemnité de fonction d'un conseiller municipal.
4. Rapport d'activité 2020 du syndicat intercommunal à Vocations multiples.
5. Modification des statuts du syndicat intercommunal à Vocations multiples.
6. Rapport d'activité 2020 de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

7. Rapport d'activité 2020 du syndicat intercommunal à vocation unique du commissariat de police.
8. Rapport d'activité 2020 du syndicat Handi Val de Seine.
9. Création du comité consultatif dénommé « Conseil des Quartiers ».

II. FINANCES :

10. Passage à la nomenclature M57 : Approbation du règlement budgétaire et financier.
11. Débat et rapport d'orientation budgétaire, budget primitif 2022.
12. Adhésion groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés cordonné par le SEY et approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes.

III. VIE DE LA CITÉ :

13. Adhésion à l'Association Pôle de Ressources Ville et Développement Social.
14. Signature d'une convention de partenariat avec l'association PIMMS YVELINES.
15. Signature d'une convention relative à l'ouverture d'un point contact «Agence Postale Communale ».
16. Convention avec Défi Services + fixant les modalités des chantiers d'insertion et des chantiers jeunes.
17. Programme des 5000 équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport 2022.
18. Convention avec CDC Habitat relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs.

IV. RESSOURCES HUMAINES :

19. Création d'un emploi à temps complet.
20. Création emploi adulte relais.

V. URBANISME AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

21. Changement du type de voie de l'impasse des Ormes en rue des Ormes.
22. Conventions d'attribution de la subvention au titre du budget participatif écologique de la Région Île-de-France.
23. Conventions d'attribution de la subvention au titre du dispositif « Fonds propreté ».
24. Bilan annuel 2021 de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

CONSEIL MUNICIPAL

Pascal COLLADO : Nous allons rentrer tout de suite dans le vif du sujet. Je propose à Jordane d'être secrétaire de séance et de procéder à l'appel nominal.

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jordane MOUGENOT-PELLETIER

PRÉSENTS : Pascal COLLADO, Bernadette CALAIS, Gaëlle PELATAN, Laurent BAIVEL, Charlotte de VAUMAS, Isabelle MARTIN ; David LETTERON, Janine JACQUET, Patrick SAGET, Éric SARRAT, Stéphane LARCHER, Lutgart ROUX, Sandrine LOEMBE, Carine JONDEAU, Antoine EUVRARD, Hubert TEISSEDRE, Karim AOUES, Assya DADOUCHE, Édouard DAVID, Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Cory SANTOS, Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Véronique MARTELOT, Jean- Marc BOMPARD, Nathalie MOSTOWSKI, Sandrine BOBÉE, Matenin CISSÉ, Louis CALLEJA MATE.

REPRÉSENTÉS : Nicolas COMBARET, représenté par Laurent BAIVEL
Luc de MONTGOLFIER, représenté par Davide LETTERON

Malika OUIDDIR, représentée par Carine JONDEAU
Vanessa LECOCQ représentée par Antoine EUVRARD
Karim AOUES, représenté par Jordane MOUGENOT-PELLETIER
Henriette LARRIBAU-GAUFRÈS représentée par Pascal COLLADO (arrivée à 19h50)

Pascal COLLADO : Le quorum étant atteint, nous pouvons tenir la séance du conseil municipal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : ordre du jour approuvé à l'unanimité.

Pascal COLLADO : L'ordre du jour est composé de 24 délibérations. Première délibération : élection d'un Maire adjoint suite à la démission de Monsieur Luc de Montgolfier, qui reste conseiller municipal au sein de la majorité ; Indemnité de fonction du nouvel adjoint au Maire ; Indemnité de fonction d'un conseiller municipal ; Rapport d'activité pour l'année 2020 du syndicat intercommunal à vocations multiples ; Modification des statuts du syndicat intercommunal à vocations multiples ; Rapport d'activité 2020 de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ; Rapport d'activité 2020 du syndicat intercommunal à vocation unique du commissariat de police ; Rapport d'activité 2020 du syndicat Handi Val de Seine ; Création du comité consultatif dénommé « Conseil des Quartiers ».
Concernant les finances : Passage à la nomenclature M57 : Approbation du règlement budgétaire et financier ; Débat et rapport d'orientation budgétaire, budget primitif 2022 ; Adhésion groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés cordonné par le SEY et approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes.

Au titre de la vie de la cité : Adhésion à l'Association Pôle de Ressources Ville et Développement Social ; Signature d'une convention de partenariat avec l'association PIMMS YVELINES ; Signature d'une convention relative à l'ouverture d'un point contact « Agence Postale Communale » ; Convention avec Défi Services fixant les modalités des chantiers d'insertion et des chantiers jeunes ; Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport pour 2022 auquel nous posons candidature. à ce titre, il y a deux conventions complémentaires, sur table, mais qui restent dans cette même délibération, en lien avec la Convention avec CDC Habitat relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs, le tout constituant le même objet.

Ressources humaines : Création d'un emploi à temps complet ; Création emploi adulte relais.

Enfin urbanisme aménagement et développement durable : Changement du type de voie de l'impasse des Ormes en rue des Ormes ; Conventions d'attribution de la subvention au titre du budget participatif écologique de la Région Île-de-France ; Conventions d'attribution de la subvention au titre du dispositif « Fonds propreté » ; Bilan annuel 2021 de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Voilà pour l'ordre du jour. Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Deux remarques. Premièrement, nous avons fait parvenir par mail une proposition de vœux du conseil municipal de Vernouillet afin d'interpeller la communauté urbaine sur les dysfonctionnements du nouveau régime de ramassage des ordures ménagères. De façon à pouvoir manifester l'unanimité des élus de Vernouillet et leur insatisfaction, nous vous avons soumis ce vœu. Vous ne l'avez pas mentionné à l'ordre du jour. Deuxièmement, lors de la Commission Finances, Monsieur BAIVEL nous a annoncé que le débat sur le rapport du syndicat SIVUCOP allait être remis. Nous n'avons donc pas étudié ce point. Or, aujourd'hui, il est maintenu à l'ordre du jour. Nous pouvons en débattre. Ce n'est pas le sujet, mais il faut savoir un peu comment nous allons pouvoir avancer là-dessus. Il a été retiré en commission.

Pascal COLLADO : Plusieurs questions ont été posées en commission. Nous répondrons au fur à mesure des différentes délibérations en lien avec les sujets traités. Pour répondre à votre deuxième question, selon la règle, les rapports ne sont pas obligés de passer en commission. Le rapport a-t-il été modifié ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non.

Pascal COLLADO : Je vous donnerai la décision par rapport à ce point en cours de séance, au moment où nous aborderons le sujet. Par rapport à votre demande de motion, Madame LOPEZ-JOLLIVET…

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Il s'agit d'un vœu.

Pascal COLLADO : Oui, d'accord. Votre demande me permet de faire le point sur ce sujet d'actualité sur la Ville de Vernouillet. Non, je n'ai pas souhaité inscrire ce vœu à l'ordre du jour pour la bonne et simple raison que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire il y a quelques mois, ce vœu reprend des choses déjà largement posées et échangées avec la communauté urbaine. Ce sujet mérite d'avoir une approche pragmatique et non pas politicienne d'autant que vous ne vous êtes pas privée de faire un tract sur papier glacé. Selon votre engagement écologique, vous auriez pu faire un tract sur un papier PFC, compte tenu du sujet.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Nous avons l'habitude de vos tentatives d'évacuer les sujets de fond. Alors, revenons sur le fond, s'il vous plaît.

Pascal COLLADO : Je vais revenir sur le fond, ne vous inquiétez pas.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Absolument. C'est l'essentiel. Soyons sur le fond.

Pascal COLLADO : C'est l'essentiel, Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Oui.

Pascal COLLADO : Laissez-moi répondre à votre question. Je pense que ce sujet est important. Nous devons avoir tous les éléments.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Absolument.

Pascal COLLADO : Pour rappel, j'étais responsable de cette décision, faisant fi complètement de votre méconnaissance, mais je peux comprendre que ne connaissant pas la communauté urbaine, vous ne savez pas forcément comment les délibérations sont prises, ce qui est un petit peu dommage, mais je peux tout à fait le comprendre. En effet, ce genre de sujet relève de la compétence de la commission d'appel d'offres, dont je ne fais pas partie, et est validé par le bureau communautaire, dont je ne fais pas partie. Ainsi, en aucun cas, malgré ce que vous avez pu écrire et distribuer, je n'ai été…

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Comment osez-vous ?

Pascal COLLADO: Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Comment osez-vous ?

Pascal COLLADO : Vous n'allez pas m'interrompre chaque fois que je réponds à vos questions.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non, non, mais…

Pascal COLLADO : J’aime bien reprendre les choses.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D’accord.

Pascal COLLADO : J’ai l’habitude, et vous pourrez, je pense, m’en faire crédit, d’assumer mes positions, de dire ce que je fais et de faire ce que je dis.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D’accord. Nous verrons tout à l’heure.

Pascal COLLADO : Donc, là, j’assume complètement ma position. Par rapport au sujet, et comme vous le savez, la ville de Vernouillet subit la troisième phase de changement de collecte d’ordures ménagères. Préalablement, dans d'autres secteurs, de l’autre côté de la Seine, il y a eu des demandes d'ajustement. Le Code des marchés et les marchés ont fait que les villes et leurs collaborateurs n’ont pas réussi, à l’époque, à obtenir plus que ce que nous avons obtenu. Pour ramener le sujet dans sa globalité, que se passe-t-il aujourd'hui ? Lors de mes permanences ou lors de mes rendez-vous, j’ai expliqué le sujet aux Vernolitains. Ils le comprennent tout à fait dans sa globalité. Le coût élevé des ordures ménagères est dû, non pas à leur collecte, mais à leur traitement. Comme vous le savez, il y a plusieurs décennies, la TGAP a été votée. Elle a énormément augmenté sous le gouvernent HOLLANDE, gouvernement que vous souteniez à l’époque, dont la logique était un principe environnemental et écologique : pollueur, payeur. Ainsi, plus l’on produit de déchets, plus l’on paye. Cette TGAP a augmenté 266 % en deux ans et va continuer d'augmenter. Quel choix reste-t-il par rapport à ce sujet ? Soit nous augmentons la taxe, soit nous essayons de trouver des mesures d'économies. En effet, nous ne pouvons pas passer outre la taxe. Il y a eu des ajustements de marchés. Il y a aussi un principe environnemental et écologique, mais nous n’avons peut-être pas forcément les mêmes postures sur le sujet, j’en veux pour preuve la conclusion de mon propos. Il est clair que le meilleur déchet est celui qui n’est pas produit. Nous allons donc vers cette logique de tenter de produire moins de déchets. Nous sommes dans une situation transitoire. De fait, elle change les habitudes, complexifie la donne. Je ne le nie pas. En outre, s’ajoute la problématique de mise en œuvre de nouveaux marchés avec de gros dysfonctionnements liés notamment à de nombreuses absences parmi les ripeurs, car nous étions en pleine période de Covid. Forts de cette situation, et quoi que vous en pensiez, et ce n’est pas une gesticulation politicienne qui peut faire changer les choses, nous avons essayé, et je vous l'avais dit, de faire évoluer les choses. Pour rappel, et comme vous le savez, les déchets verts devaient être collectés une fois tous les quinze jours. La collecte des déchets verts n’est plus tous les quinze jours. Elle est restée à une fois par semaine. Concernant les encombrants, le public dans la salle et les personnes qui nous suivent sur Facebook auront peut-être une information, car que je ne le savais pas, la totalité des encombrants déposés devant les portes est enfouie. Selon moi, il est irresponsable de considérer que nos déchets doivent être enfouis et non pas traités. Ainsi, une relève des encombrants une fois tous les deux mois favorise la dépose en déchèterie. Grâce à l’action de différents maires, dont moi-même, l'accès aux collectes a été étendu afin de favoriser le tri. Viennent ensuite les ordures ménagères. Ce sujet s'accompagne de plans pédagogiques, notamment la distribution de composteurs. Vous n'êtes pas sans le savoir, la ville de Vernouillet n’est pas restée inactive. Elle est relativement incisive sur ce sujet. Nous avons pris une délibération pour compenser la prise en charge de 20 € par les particuliers pour acheter des composteurs. Pas plus tard que samedi matin, nous avons également distribué 15 composteurs en partenariat avec GPSEO. Nous continuons, car nous avons une dotation de 60 composteurs. S’il en faut davantage, nous en aurons davantage ultérieurement. Viennent après les déchets recyclables, dont les poubelles jaunes pour les cartons et les papiers. Plusieurs actions ont été menées. D’autres sont en cours. J’ai demandé une meilleure pédagogie sur le tri, car le tri est énormément refusé. De nombreuses choses sont mises au tri, alors qu’elles ne relèvent pas du tri. Il est donc nécessaire d’accompagner les Vernolitains sur le tri. Dans les jours à venir, nous allons également tester une borne pour les cartons en apport volontaire, pour compléter le porte-à-porte. L’objectif de cette borne d’apports volontaires est de demander aux Vernolitains d’y déposer leurs papiers ou cartons. En effet, la période sanitaire a eu pour effet d’augmenter les livraisons, d’où une

augmentation de papiers et de cartons. Il y aura donc plusieurs bornes en apport volontaire. Sur l'insistance d'un certain nombre de maires, la communauté urbaine a pris en compte une meilleure réactivité dans la demande de renouvellement de bacs, des bacs plus grands, pour face à cette collecte tous les quinze jours. D'après les retours que je peux avoir, si la réactivité a été très compliquée avant le mois de décembre, il y a désormais une certaine réactivité pour améliorer le sujet et avoir un meilleur rendement dans le cadre de cette modification. Parallèlement, un autre sujet, dont je me suis ému et que je porte, est que, certes, le service de collecte est moindre, la TGAP va continuer d'augmenter, mais pour autant, la ville de Vernouillet fait partie des villes qui ont la plus haute taxe d'ordures ménagères. Au titre de l'année 2023, la communauté urbaine s'est engagée à enclencher les Assises du déchet pour remettre à plat à la fois le service et la taxe des ordures ménagères. Cet engagement sera normalement réaffirmé demain soir. Une réflexion pour être menée sur la transformation de la taxe par une redevance beaucoup plus en lien avec la production de déchets. Voilà donc pourquoi, Madame LOPEZ-JOLLIVET, je n'ai pas souhaité inscrire ce vœu à l'ordre du jour du conseil municipal. En effet, je considère ce vœu comme anachronique au regard du tract que vous avez largement distribué sur papier glacé dans toutes les boîtes aux lettres.

Pascal COLLADO : Oui, c'est normal. Ce n'est pas ramassé en ce moment. Le ramassage commence au mois de mars.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : 252 foyers vernolitains ne partagent pas votre avis, Monsieur le Maire.

Pascal COLLADO : Très bien, Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Insuffisance des moyens mis en œuvre par le prestataire. Je vais vous faire la liste.

Pascal COLLADO : Madame LOPEZ-JOLLIVET, s'il vous plaît, merci, je parle.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Oui, oui.

Pascal COLLADO : Je suis très heureux que vous vous préoccupiez des 250 Vernolitains qui ont signé.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Il s'agit de 252 foyers.

Pascal COLLADO : Je trouve dommage que vous ne vous préoccupiez pas de tous les Vernolitains intéressés, voire engagés, dans le cadre de la délibération que vous attaquez, sur Achat Groupons » pour leur permettre d'acheter…

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Encore une fois, vous essayez de détourner le sujet.

Pascal COLLADO : Non, je ne le détourne pas.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Revenons au ramassage des ordures ménagères. Restons sur le sujet. Restons sur le fond.

Pascal COLLADO : Je reste sur le fond. Votre préoccupation sur les Vernolitains est à géométrie variable. Je porte à connaissance…

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non, non, restez sur le sujet, Monsieur.

Pascal COLLADO : Madame LOPEZ-JOLLIVET, je vais être très clair. J'ai la police de l'assemblée.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Oui, oui, très bien.

Pascal COLLADO : Donc, quand je parle, je vous demande de vous taire et de m'écouter. Quand vous parlez, je me tais et je vous écoute.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Très bien.

Pascal COLLADO : Coupez votre micro, s'il vous plaît, Madame.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Écoutez-moi, donc.

Pascal COLLADO : Merci. Je finis mon propos. Après, vous pourrez répondre. Très bien. Merci. C'est le premier rappel au règlement. Il n'y en aura pas deux. Merci, Madame LOPEZ-JOLLIVET. Je continue. Je suis heureux que vous vous préoccupiez des 230 Vernolitains. Sur 410 000 habitants de la communauté urbaine, je ne suis pas sûr, malheureusement, qu'ils feront changer les modalités. Pour autant, vous me permettez de porter ce sujet à votre connaissance, puisque vos errances politiques vous mènent vers l'environnement et la notion écologique. Vous vous préoccupez des Vernolitains seulement quand cela vous arrange. Dans votre gesticulation politique, ou politicienne vous avez attaqué la délibération permettant aux Vernolitains d'acheter des vélos à des prix raisonnables, en tout cas avec des réductions, en achats groupés, mais surtout d'avoir accès à l'électricité et au gaz, le prix du gaz étant très préoccupant en ce moment, à des tarifs attractifs. Peut-être, les échanges du mois de juin vous animent-ils un petit peu et vous permettent-ils de prendre des positions assez radicales. Voilà mes propos. Madame LOPEZ-JOLLIVET, je vous laisse répondre.

Véronique MARTELOT : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit, la Communauté Urbaine peut être appelée pour demander des bacs plus grands. Sachez-le, la réponse de la communauté urbaine dépend du nombre de personnes au foyer fiscal. Or, à l'origine, les poubelles jaunes avaient été calibrées par rapport à une collecte par semaine. Avec une collecte par quinzaine, il y a forcément un plus grand nombre de cartons et de plastiques. Selon la communauté urbaine, si un foyer est composé de deux personnes, la petite poubelle suffit. C'est juste une précision.

Pascal COLLADO : J'en ai bien conscience, Madame MARTELOT, mais une poubelle de 120 litres pour deux personnes, dans une pure logique de tri des déchets, est largement suffisante. Je ne vais pas vous dire le contraire. Le changement de poubelle ne cible pas deux personnes par foyer, mais plutôt les familles qui disposant d'une poubelle de 180 litres demandent une poubelle de 360 litres. Certes, la communauté urbaine des critères. Par contre, il y a une réactivité lorsque la taille de la poubelle ne correspond pas au nombre de personnes du foyer fiscal.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Monsieur le Maire, je vais reprendre le contenu très politique ou politicien, comme vous l'affichez, du vœu que nous avons essayé de porter à partir des remarques que nous avons reçues : « *Insuffisance des moyens mis en œuvre par le prestataire pour évacuer le tri sélectif* » ; « *Erreurs dans les circuits de collecte aboutissant au non-ramassage répété de certains quartiers pour le tri* » ; « *Encombrement des trottoirs du fait d'un ramassage extrêmement tardif, plus de 20h le soir dans certains quartiers* » ; « *Encombrement des trottoirs et des rues du fait d'un ramassage aux heures de sortie des écoles* » ; « *Problèmes de stockage des grands bacs dans des maisons de ville dépourvues de jardin* » ; « *Erreur dans la communication des sites de dépôt du verre et du tri entre deux collectes* » puisque nous sommes envoyés sur des sites à Verneuil ; « *Absence de points de dépôt sur Vernouillet entre deux collectes* » ; « *Difficulté pour certaines copropriétés en raison des horaires incompatibles avec leur contrat d'entretien* » « Commerce de (xxx 0.20.05) n'est pas bien dimensionné selon les commerçants questionnés ». C'est pourquoi, bien que nous l'ayons invoqué l'année dernière déjà, des modifications du contrat sont nécessaires. Vous annoncez des modifications, puisque vous parlez des Assises en 2023.

Pascal COLLADO : Non, pas 2023.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Vous venez de dire 2023. Peut-être ce sera 2024. La mise en œuvre a minima des objectifs de réduction des déchets. Pour rappel, en juillet 2019, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés avait été adopté déjà par la communauté urbaine. Un plan plus vaste est donc nécessaire pour accompagner les Vernolitains qui se retrouvent face à cette diminution du ramassage. Vous avez signalé l'harmonisation de la tonne. Nous sommes évidemment particulièrement concernées par ce point. Ensuite, nous avons demandé un suivi de la qualité des collectes, du tri et des objectifs de réduction des déchets. Enfin, je voulais juste préciser, puisque vous venez de le dire, que les déchets verts ne sont plus ramassés toutes les semaines.

Pascal COLLADO : Bien sûr, bien sûr.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Vous l'annoncez comme étant un gain.

Pascal COLLADO : Les déchets verts sont ramassés toutes les semaines. Reste un sujet sur lequel nous n'avons pas encore obtenu gain de cause.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Toutes les semaines, les déchets verts ? Qu'appelez-vous déchets verts ?

Pascal COLLADO : Les déchets verts : l'herbe, les…

Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER : Parlez-vous des bouteilles en verre ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Concernant les déchets verts, Monsieur le Maire est, je pense, en train de parler des tontes, des branchages, etc.

Pascal COLLADO : Oui, les déchets verts.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Donc, c'est toutes les semaines.

LOPEZ-JOLLIVET : D'accord. Donc, ce n'est pas toutes les semaines.

Pascal COLLADO : C'est tout à fait normal. Comme auparavant.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non, non, moins qu'avant.

Pascal COLLADO : Il n'y a pas de changement. Il y a encore le sujet des mois de juillet et août, en effet. Madame LOPEZ-JOLLIVET, je vous ai laissé la possibilité d'exprimer votre vœu. Excusez-moi, Madame, j'en suis navré, mais les choses sont gérées. Elles ont été posées. Je tiens à le dire, je n'ai peut-être pas assez insisté, le démarrage a été compliqué, notamment à cause d'une grosse problématique de ripeurs, dont je veux vraiment saluer le travail extraordinaire au quotidien. Vernouillet a la chance d'avoir des ripeurs vraiment engagés dans leur travail et qui le font correctement. Premièrement, pour eux, il y a eu un changement dans leurs habitudes. En outre, il y a eu énormément d'absences. De plus, un sujet qui a fait beaucoup de vagues, le premier jour, le camion est tombé en panne. Il y a des sujets et des circonstances. Nous nous employons à y remédier. Ce n'est pas optimal. Comme pour tout changement, il faut se réhabituer. Les sujets conjoncturels ont engendré des dysfonctionnements. Pour tous les éléments que vous évoquez, Madame LOPEZ-JOLLIVET, il y a un suivi régulier, notamment par Camille VORE, ma directrice de cabinet. Une fois par semaine, elle fait le point avec les services de la communauté urbaine en vue de réajustements. Pour certains collectifs, il a fallu être compatible avec les horaires des gardiens. Les changements ont été effectués. Tous ces points ne relèvent pas d'un vœu, Madame LOPEZ-JOLLIVET. Je le dis très sincèrement. Ils relèvent d'un dialogue constructif

avec la communauté urbaine. Or, tel est le cas. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas mis votre vœu à l'ordre du jour.
Je propose de passer maintenant à l'approbation du procès-verbal.

Madame Véronique MARTELOT : Excusez-moi, Monsieur le Maire, est-il possible d'inverser deux délibérations, celle concernant le PIMS et celle concernant La Poste ? En effet, nous votons une délibération concernant un point qui est voté par la suite.

Pascal COLLADO : De toute façon, nous allons parler des deux en même temps. Nous ferons deux votes différents.

Madame Véronique MARTELOT : Oui. Il était plus logique de le faire dans l'autre sens.

Pascal COLLADO : Très bien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

Pascal COLLADO : Y a-t-il des remarques. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Unanimité. Merci.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE AU 25 janvier 2022

Prises en application de la délibération n°2020-004 du 26 mai 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du CGCT)

- **Décision 2021-073 -** Signature d'un contrat de maintenance pour le prologiciel CIVIL NET ENFANCE avec la société CIRIL sise 49, Avenue Albert Einstein 69603 VILLEURBANNE à compter du 1er mars 2022.
Tacitement reconductible 5 fois maximum.
Montant annuel 2 701 € HT.

- **Décision 2021-074 -** Signature d'un contrat pour la programmation d'un spectacle enfant « GUILIGUIDOUILLE » avec la compagnie "pas d'Chichi" sise 20 rue de crosnes 95420 MAGNY-EN-VEXIN.
Durée une heure.
Montant de la prestation 800 € TTC.

- **Décision 2021-075 -** Signature d'une convention d'honoraires d'avocat portant sur les prestations de conseils juridiques s'agissant des mécanismes pouvant être mis en œuvre pour la mutualisation des garde-champêtres de Vernouillet, Médan et Chapet, avec la SCP SEBAN ET ASSOCIES sise 282 boulevard Saint Germain 75007 Paris.
Durée estimée à 10h00.
Montant 2 400€ TTC- réunion en présentiel 960 € TTC.

- **Décision 2021-076 -** Signature d'une convention de partenariat quant à l'inscription de l'exposition photos de Benoîte FANTON dans programmation de la biennale de la danse « Sur quel pied danser ? 2022 » avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise sise 78410 AUBERGENVILLE.
Durée 9 jours.

- **Décision 2021-077 -** Signature d'une convention de mise à disposition d'un local commercial avec l'association « CRE ART CŒUR » sise 3 allée de la Rouvraie 78480 VERNEUIL SUR SEINE.
Durée 3 mois.
Montant de la redevance mensuelle 250 € TTC.

- **Décision 2021-078 -** Signature pour la collecte et l'évacuation des déchets végétaux, tout venant et la ferraille avec la société SEPUR sise ZA du pont cailloux, route des nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON.
Durée un an.

Mise à disposition de bennes de 15m3 :	71,00 € HT/unité/mois
Evacuation et vidage des bennes :	165,00 € HT/rotation
Traitement du tout-venant :	98,00 € HT/tonne
Traitement des déchets végétaux :	41,00 € HT/tonne
Traitement de la ferraille :	0,00 € HT/tonne

- **Décision 2021-079 -** Modification des tarifs de location de la maison des Buissons à compter du 1er janvier 2022.

Locations week-end salle Bonnard	**Vernolitains**	**Extérieurs**
vendredi soir 18H30 – 2h	250 €	600 €
samedi 12h – dimanche 18h	660 €	1200 €
Locations semaine	**Rez-de-chaussée**	**Etage**
8h00-12h	180 €	100 €
12h-14h associé au matin ou après-midi	50 €	Indisponible
14h-18h	180 €	100 €
18h00-22h30	180 €	100 €

- **Décision 2022-001 -** Signature d'un contrat de cession pour la programmation d'un concert Rosaway avec la Sasu MABAKO sise 15 rue de la Chapelle 39130 BLYE.
Durée 1 heure.
Montant de la prestation 2110 € TTC.

- **Décision 2022-002 -** Signature d'une convention de mise à disposition et de cession des droits de représentations pour les répétitions de la pièce de théâtre « Et si tu danses ! » et de deux représentations avec la SARL théâtre de Sartrouville et des Yvelines -CDN sise place Jacques Brel BP 93-78505 SARTROUVILLE CEDEX CDN.
Durée du 10 au 17 janvier 2022.
Montant de la prestation 1264,95 € TTC.

- **Décision 2022-003 -** Signature d'une convention pour la cession de l'exposition photos intitulée « sur quel pied danser ? » avec l'artiste Benoite FANTON.
Durée du 15 au 23 janvier 2022.
Montant de la prestation 778 € TTC.

- **Décision 2022-004 -** Signature d'une convention pour le prêt de la salle pour répétitions musicales à l'association Musiques Val en Seine sise Maison des Associations 83 Boulevard de l'Europe 78540 VERNOUILLET.
Durée quatre dimanches entre janvier et mars 2022.

- **Décision 2022-005 -** Signature d'une convention tripartite de co-organisation et de co-financement pour la programmation de la lecture musicale « l'Anguille ».
Durée une heure le 21 janvier 2022.
Montant de la prestation GPSO : 140 € TTC/ la Commune : 260 € TTC.

- **Décision 2022-006 -** Signature pour le traitement des déchets ramassés sur le domaine public avec la société PICHETA, sise chemin des Graviers -ZA ECOPOLE 78510 Triel sur Seine.

Durée 1 an.
Montant de la prestation :
- Traitement des déchets industriels banals : 150,00 € HT/tonne
- Traitement des gravats de chantier propres : 16,50 € HT/tonne
- Traitement des gravats de chantier impropres : 50,00 € HT/tonne

- **Décision 2022-007** - Signature d'une convention pour la formation d'un agent communal « Subventions aux associations » avec l'association FPT FORMATIONS sise 12 rue Jean BOCQ 38000 GRENOBLE.
Durée une journée.
Montant de la prestation 590.00€ TTC.

- **Décision 2022-008** - Signature d'une convention pour la formation d'un conseiller municipal avec l'association IFRVP sise 63 rue Saint Anne 75002 PARIS.
Durée un an.
Montant de la prestation 480,00€ TTC

- **Décision 2022-009** - Signature d'une convention pour la formation d'un agent municipal « VISIO-Comité Social Territorial » avec l'association ADIAJ Formation sise 3 rie Henri Poincaré 75020 PARIS.
Durée une journée.
Montant de la prestation 640,00€ TTC.

Pascal COLLADO : Avez-vous des questions ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Dans la délibération 2021-075, « Signature d'une convention d'honoraires d'avocat portant sur les prestations de conseils juridiques s'agissant des mécanismes pouvant être mis en œuvre pour la mutualisation des gardes champêtres », je voulais des explications sur les gardes champêtres vernolitains.

Pascal COLLADO : Y a-t-il d'autres questions ?

Véronique MARTELOT : J'ai une question sur la convention de mise à disposition du local commercial pour CRÉ ART CŒUR. L'année dernière, la durée était d'un an. Or, elle est de trois mois. Nous quittent-ils ? Si tel est le cas, une autre association ou un autre commerce viendra-t-il s'installer en lieu et place de la boutique actuelle ?
Nous avons aussi une question concernant l'intervention de l'artiste Benoîte FANTON. La commune paye 778 €. Or, j'avais compris que cette exposition était gratuite.

Pascal COLLADO : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais répondre tout de suite.
Concernant la délibération 2021-075 portant sur l'étude demandée à Maîtres SEBAN et Associés sur les gardes champêtres, dans le cadre de la réflexion que nous avons menée, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, et dont nous reparlerons un peu plus profondément pour d'autres actions dans les délibérations à suivre, avec les villes de Chapet et Medan, nous réfléchissons à la création d'une brigade verte afin d'interagir et avoir une présence effective sur la plaine agricole et dans les forêts par rapport à la problématique des dépôts sauvages. Nous avons interrogé le cabinet pour voir les conditions juridiques. Le cabinet a utilisé le mot « garde champêtre », car il s'agit de la police de l'environnement, pas de la police municipale à ce niveau-là. Nous sommes donc en cours de réflexion pour échafauder une stratégie sur le sujet. La ville de Verneuil travaillait avec nous, mais elle s'est retirée. Lundi, j'ai rencontré Fabienne DEVEZE, la maire de Bures-Morainvilliers. Nous avons échangé. Nous devons reparler du sujet. Le maire d'Ecquevilly serait peut-être aussi intéressé. Cette commune n'est pas très loin de Chapet. Elle est quasiment à la limite de Brésolles où il y a également de nombreux dépôts sauvages. Différentes actions sont en cours de réflexion pour mener conjointement des actions de prévention et des actions coercitives sur la plaine agricole au sujet des dépôts sauvages. Orgeval n'est pas incluse,

car leur problématique de dépôts sauvages est surtout sur les Alluets. Ils disposent d'écogardes. Nous avons sollicité les écogardes, mais bien que nous leur rendions hommage pour leur travail, ces derniers étant bénévoles, ils ne trouvent pas assez de personnes. Deuxièmement, la problématique des dépôts sauvages sur Chapet, Medan et Vernouillet dépasse largement un sujet simplement écogardes. Pour autant, ils n'ont pas fermé la porte pour, à l'avenir, faire des actions spécifiques en complémentarité. Je serai donc amené à vous faire un retour sur le sujet.
Concernant l'artiste Benoîte FANTON, en effet, cette exposition était dans le cadre de la biennale portée par la communauté urbaine, donc gratuite, mais des actions spécifiques complémentaires ont été faites conjointement entre la ville et l'artiste.
Concernant CRE ART CŒUR, il n'est pas prévu que cette association quitte le lieu. Bien au contraire. Notre projet mutuel a rencontré son public. Dans le cadre de cette mise à disposition, l'association bénéficie d'un tarif intéressant et plutôt attractif. Nous leur avons demandé de nous rendre leurs comptes d'association pour voir si ce tarif est ou non en adéquation avec leurs recettes. Ainsi, la durée de mise à disposition est de trois mois en attendant la clôture de leurs comptes. Nous rediscuterons avec eux.
Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES :

ÉLECTION D'UN MAIRE ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR LUC DE MONTGOLFIER

Pascal COLLADO : Luc, qui ne peut être présent ce soir et qui s'en excuse, avait fait part, lors du précédent conseil municipal, pour des raisons personnelles et non pour des problématiques avec l'équipe municipale, de son besoin de plus de disponibilité. Il a donc rendu son écharpe de maire adjoint. Il est resté conseiller municipal dans la majorité. De ce fait, je propose d'élire un nouveau maire adjoint en lieu et place de Luc de MONTGOLFIER. Je propose l'écharpe à Hubert TEISSEDRE. Le vote a lieu à bulletin secret.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Nous ne prendrons pas part au vote, car il s'agit de votre organisation interne.

Pascal COLLADO : Très bien. Madame MOSTOWSKI ?

Nathalie MOSTOWSKI : Les délégations changent-elles ?

Pascal COLLADO : Non, il reste sur la Culture.

Nathalie MOSTOWSKI : Donc, il reprend les délégations de Monsieur de MONTGOLFIER.

Pascal COLLADO : Je vais expliquer la répartition.

Nathalie MOSTOWSKI : Merci.

Pascal COLLADO : Cory, en tant que plus jeune de l'Assemblée, je te propose comme habituellement de faire le dépouillement. Vous votez également pour les personnes dont vous avez le pouvoir.
En attendant, le dépouillement, je vais répondre à votre question, Madame MOSTOWSKI. Hubert TEISSEDRE garde la délégation au titre de la Culture. Je reprends les ressources humaines et Éric SARRAT reprend la citoyenneté et les services au public.

(Dépouillement).

DELIBERATION 2022-001
ÉLECTION D'UN MAIRE ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR LUC DE MONTGOLFIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2122-7-2 et 2122-7,

Vu la délibération 2020-002 du 26 mai 2020 fixant à huit le nombre des adjoints au Maire,

Vu le courrier de démission en date du 21 décembre 2021 de Monsieur Luc de MONTGOLFIER adressé à Monsieur le Sous-Préfet,

Vu le courrier d'acceptation de la démission de Monsieur le Sous-Préfet en date du 6 janvier 2022,

Vu la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire selon les règles prévues à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ; le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment le poste vacant,

Considérant qu'il convient d'appliquer une parité stricte,

Considérant la candidature de Monsieur Hubert TEISSEDRE,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que le nouvel Adjoint au Maire, de même sexe que celui qu'il est appelé à succéder, prendra place au même rang et donc en qualité de 6ème adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret,

1er tour de scrutin :

Candidat : Monsieur Hubert TEISSEDRE

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre membres excusés ayant donné procuration : 5

Nombre de bulletins nuls, blancs : 0

Suffrages exprimés : 26

Nombre de voix obtenues par Monsieur Hubert TEISSEDRE : 26

Monsieur Hubert TEISSEDRE 6ème adjoint est élu à la majorité absolue par 26 v*oix.*

La délégation du nouvel adjoint fera l'objet d'un nouvel arrêté du Maire.

Félicitations, Hubert, pour cette élection sans contestation. Elle vient couronner tout ton engagement et tout ton investissement pour Vernouillet, notamment pour la Culture. Dieu sait si tu es engagé et investi pour proposer une offre culturelle digne de ce nom. Elle ne

cesse de monter en puissance non seulement par rapport à la fréquentation, mais aussi par rapport aux retours en termes de satisfaction des Vernolitains. Nous t'en remercions ainsi que les services qui t'accompagnent.

INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Pascal COLLADO : Comme il est d'usage, l'élection d'un nouvel adjoint entraîne le vote de l'indemnité afférente. L'indemnité ne change pas.

DELIBERATION 2022-002
INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2123-20 et suivants,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative aux indemnités de fonctions des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité portant conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la délibération n° 2020-005 du 26 mai 2020 relative aux indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux,

Vu la délibération n° 2022-001 du 16 février 2022 relative à l'élection de Monsieur Hubert TEISSEDRE 6ème Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-001 pris concomitamment au Conseil Municipal abrogeant l'arrêté n°2020-011B relatif aux délégations de fonctions et aux missions des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-007 pris concomitamment au Conseil Municipal portant sur la délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Hubert TEISSEDRE 6ème Adjoint au Maire,

Considérant l'élection de Monsieur Hubert TEISSEDRE Adjoint au Maire qui prend place au 6ème rang du tableau des Adjoints,

Considérant la délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Hubert TEISSEDRE 6ème Adjoint au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE avec effet immédiat **:**

- que Monsieur Hubert TEISSEDRE 6ème Adjoint au Maire percevra les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire.
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 17,87 % de l'indice 1027 ; Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées (tableau annexé).

Cette délibération est adoptée à 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis, Mme BOBÉE Sandrine, M. CISSÉ Matenin.

ANNEXE DELIBERATION : 2022-002
INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS AU 16 FEVRIER 2022

(Population de 10000 à 19999 habitants)

Base de calcul

Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Territoriale (IB) **1027**

Indice Majoré terminal de la FPT **830**

Valeur du point **4,686**

Enveloppe mensuelle **11 084,73**

NOMS		*FONCTIONS*		
			Taux attribué	Montant mensuel
COLLADO	Pascal	Maire	62,99%	2 450,00
CALAIS	Bernadette	1er Adjoint au maire	17,87%	695,00
COMBARET	Nicolas	2e Adjoint au maire	17,87%	695,00
PELATAN	Gaëlle	3e Adjoint au maire	17,87%	695,00
BAIVEL	Laurent	4e Adjoint au maire	17,87%	695,00
de VAUMAS	Charlotte	5e Adjoint au maire	17,87%	695,00
TEISSEDRE	Hubert	6e Adjoint au maire	17,87%	695,00
MARTIN	Isabelle	7e Adjoint au maire	17,87%	695,00
LETTERON	David	8e Adjoint au maire	17,87%	695,00
TOTAL				**8 010,00**

INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Pascal COLLADO : Hubert percevant une indemnité au titre de conseiller municipal, je propose de donner une indemnité correspondante à Jordane MOUGENOT-PELLETIER en tant que conseiller municipal délégué. J'ai oublié d'officialiser une compétence complémentaire pour Jordane, ce dernier étant désormais chargé de l'insertion de la jeunesse et de la prévention. De même, vous ne prenez pas part au vote. Je mets aux voix.

DELIBERATION 2022-003
INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative aux indemnités de fonctions des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité portant conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la délibération n° 2020-005 relative aux indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté municipal n° 2022- 001 pris concomitamment au Conseil Municipal abrogeant l'arrêté n°2020 – 011B, relatif aux délégations de fonctions et aux missions des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-012 pris concomitamment au Conseil Municipal portant sur la délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER,

Considérant la nouvelle délégation donnée à Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER conseiller municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE avec effet immédiat **:**

- que Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Conseiller Municipal délégué percevra une indemnité brute mensuelle sera au taux de 12,86 % de l'indice 1027 ; Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées (tableau annexé).

Cette délibération est adoptée à 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis, Mme BOBÉE Sandrine, M. CISSÉ Matenin.

ANNEXE DELIBERATION : 2022-003
INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

AU 16 FEVRIER 2022

(Population de 10000 à 19999 habitants)

Base de calcul

Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Territoriale (IB) 1027

Indice Majoré terminal de la FPT **830**

Valeur du point **4,686**

Enveloppe mensuelle **11 084,73**

NOMS		*FONCTIONS*		
			Taux attribué	Montant mensuel
COLLADO	Pascal	Maire	62,99%	2 450,00
CALAIS	Bernadette	1er Adjoint au maire	17,87%	695,00
COMBARET	Nicolas	2e Adjoint au maire	17,87%	695,00
PELATAN	Gaëlle	3e Adjoint au maire	17,87%	695,00
BAIVEL	Laurent	4e Adjoint au maire	17,87%	695,00
de VAUMAS	Charlotte	5e Adjoint au maire	17,87%	695,00
TEISSEDRE	Hubert	6e Adjoint au maire	17,87%	695,00
MARTIN	Isabelle	7e Adjoint au maire	17,87%	695,00
LETTERON	David	8e Adjoint au maire	17,87%	695,00
MOUGENOT-PELLETIER	Jordane	Conseiller municipal	12,86%	500,00
	TOTAL			**8 510,00**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Pascal COLLADO : Je passe la parole à Lutgart.

Lutgart ROUX : Bonjour. Le SIVOM, Syndicat intercommunal à Vocations Multiples, est un peu à la carte. Il comporte quatre sections : la fourrière intercommunale ; les vignes ; le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; le service départemental de secours et d'incendie. Il compte 41 communes et deux EPCI, celui de Maisons Lafitte et celui de Le Mesnil-le-Roi. Vernouillet adhère à la fourrière intercommunale qui accueille les voitures ou les deux roues abandonnés, calcinés, mal garés, etc., ou des animaux récupérés par les forces de l'ordre sur la place publique. Le rapport de l'année 2020 mentionne une baisse d'activité à cause du Covid et la construction d'une nouvelle fourrière. En provenance de Vernouillet, il y avait 21 véhicules et neuf animaux. Selon les statistiques concernant les 41 communes, 40 % des quatre roues ont été restitués aux propriétaires. Les autres sont réparés et vendus ou détruits. 20% des deux roues sont reconstitués. Concernant les animaux, il y avait au total 148 chiens. 56 % ont été restitués aux propriétaires. La fourrière ayant un accord avec la SPA, les animaux vivants et en bonne santé sont donnés à la SPA qui les accueille et les propose à l'adoption. Avez-vous des questions ? Merci.

Pascal COLLADO : Il y avait des questions en commission concernant la contribution de Vernouillet. La contribution est de 0,67 €, soit un coût annuel de 6 300 €. Il n'y a pas de vote. Nous prenons acte.

DELIBERATION 2022-004
RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Le Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) a adressé le rapport d'activité 2020 à toutes les communes membres du syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Considérant qu'il convient de présenter ce rapport d'activité 2020 en Conseil Municipal,

En conséquence, le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples a eu lieu en séance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Pascal COLLADO : Je passe la parole à Gaëlle PELATAN.

Gaëlle PELATAN : Avec l'ouverture de la nouvelle fourrière intercommunale pour les animaux et les véhicules à Poissy, et pour défendre son projet de garage solidaire basé à la fois sur l'insertion professionnelle et l'économie solidaire, le Syndicat à Vocations Multiples a souhaité mettre en place une quatrième vice-présidence. Pour ce faire, le SIVOM s'est doté de nouveaux statuts, approuvés par délibération de l'assemblée en date du 23 novembre dernier. Cette délibération nous a été notifiée le 20 décembre. Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire, qui vous a été adressée en annexe de la présente délibération. À défaut, la décision sera considérée comme favorable. Il est donc proposé de bien vouloir approuver la modification des statuts du syndicat intercommunal à vocations multiples.

Pascal COLLADO : Madame MARTELOT.

Véronique MARTELOT : Savons-nous quel est le quatrième vice-président ? Quelle commune est représentée ?

Gaëlle PELATAN : Le poste est ouvert, mais il n'est pas encore pourvu.

Véronique MARTELOT : D'accord. Les autres communes se sont positionnées pour les vignes, etc. Vernouillet est-elle partie prenante ?

Gaëlle PELATAN : Non.

Véronique MARTELOT : D'accord.

Gaëlle PELATAN : Le garage solidaire fait partie de la compétence fourrière.

Pascal COLLADO: Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ces vice-présidents sont-ils indemnisés ?

Gaëlle PELATAN : Oui, ils sont indemnisés. Il n'y aura pas d'augmentation, car les trois autres vice-présidents partagent leur indemnité avec le quatrième.

Pascal COLLADO : Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci pour cette unanimité.

DELIBERATION 2022-005
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) a modifié ses statuts en ajoutant un quatrième Vice-Président à la composition de son bureau, pour répondre à l'évolution de son activité suite à l'ouverture de la nouvelle fourrière Intercommunale et au projet de garage solidaire attenant à cette nouvelle fourrière.

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples en date du 23 novembre 2021, relative à la modification des statuts du SIVOM,

Vu les nouveaux statuts du SIVOM approuvés le 23 novembre 2021 par son Comité Syndical,

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant l'avis favorable du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021 relatif à la modification des statuts du SIVOM portant sur l'ajout d'un quatrième Vice-Président,

Considérant que la Commune doit se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération du Comité du SIVOM,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à vocations multiples tels qu'approuvés par le Comité Syndical le 23 novembre 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Pascal COLLADO : Gaëlle garde la parole.

Gaëlle PELATAN : La Présidence de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a adressé le rapport d'activité 2020 à toutes les communes membres. Tous les conseillers municipaux ont donc été destinataires de ce rapport. Conformément au Code général des collectivités territoriales, nous devons présenter ce rapport au conseil municipal. Nous devrons ensuite prendre acte de la présentation de ce rapport. En voici une synthèse avec le choix délibéré de mettre en exergue les chapitres concernant plus précisément Vernouillet. Pour rappel, en 2020, la communauté urbaine comptait 73 communes, dont 45 de moins de 2 000 habitants et 1 105 agents ; plus de 410 000 habitants ; deux tiers d'espaces naturels

et 500 km² de superficie. Elle compte quatre pôles urbains : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy et Achères-Conflans ; 28 000 entreprises, dont 96 % de TPE ; 125 000 emplois ; 2 950 nouveaux logements construits ; sept projets de renouvellement urbain sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure ; des équipements communautaires : une médiathèque, un théâtre, un Conservatoire à Rayonnement Départemental, 11 piscines et un stade nautique international. En 2020, suite aux élections municipales, un nouveau conseil communautaire a été mis en place. 141 conseillers communautaires ont été élus avec un taux important de renouvellement. En effet, 48,5 % de conseillers communautaires sont de nouveaux élus. L'âge moyen est de 56 ans. Il y a 35,5 % de femmes. Pour rappel également, les compétences de la Communauté Urbaine sont : le développement et l'aménagement économiques ; l'environnement et la transition écologique ; les mobilités ; l'aménagement et l'urbanisme ; la politique de la ville et le renouvellement urbain ; l'habitat ; le tourisme ; la culture ; le sport ; le cycle de l'eau ; la maîtrise des déchets ; l'espace public et la voirie. Les quatre priorités de la mandature sont : l'accompagnement de l'arrivée d'Éole ; le renfort du développement économique ; la valorisation de l'axe Seine ; et l'amplification de la transition écologique.
Passons rapidement sur 2020. GPSEO a été en acteur solidaire face à la crise. Une réorganisation immédiate a été mise en place pour faire face à cette crise. Dès mars 2020, lors du premier confinement, des cellules avec notamment des réunions quotidiennes ont été mises en place, à la fois pour assurer la continuité du service public, agir auprès des acteurs économiques et leur faciliter l'accès aux mesures exceptionnelles prises, notamment via des guichets d'informations mobiles. GPSEO a débloqué 1,5 M€. 500 k€ pour le fonds Solidarité et 1 M€ pour le fonds Résilience. pour réinventer les équipements, la médiathèque a mis en place le retrait clic, les cours à distance du Conservatoire, etc. Plus de 80 000 masques ont été distribués en faveur des petites entreprises. À l'issue de la première phase de la crise, GPSEO a évalué les coûts à 2,2 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement, soit un total de 3,7 M€. Le gros projet de la mandature sera l'arrivée d'ÉOLE. Voici quelques chiffres de ce projet. 3,5 Md€ ; 55 km de voies ; 15 gares, dont neuf pôles réaménagés sur le territoire de GPSEO, dont celui de Vernouillet-Verneuil ; 620 000 personnes transportées par jour ; quatre à six trains par heure, soit plus 25 % à 50 % de fréquentation selon les gares.
GPSEO s'engage aussi pour les JO dans la démarche Terre de jeux qui a été décernée aux territoires souhaitant mettre en place plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et accompagner l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Vernouillet s'inscrit donc dans cette dynamique en portant les trois objectifs partagés, à savoir : une célébration ouverte pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux, comme le weekend dernier notamment ; un héritage durable pour changer le quotidien grâce au sport ; et un engagement inédit pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des jeux dès aujourd'hui.
GPSEO est un territoire de compétences. Comme nous l'avons vu, la communauté urbaine fait du développement économique une priorité. L'année 2020 a été marquée par une forte mobilisation pour souvenir pour soutenir les acteurs économiques tout en poursuivant le travail afin de rendre le territoire plus dynamique et plus attractif. Ce n'est pas parce que nous avons aidé les entreprises que les chantiers se sont arrêtés, notamment au parc d'activités repensé comme à Gargenville, Limay, Flins ou Bures Morainvilliers. Il y a quatre secteurs phares : l'éco-industrie ; l'aéronautique ; l'automobile et la facture instrumentale. Un nouveau quartier général de l'innovation a ouvert ses portes à Mantes-la-Jolie. Un petit satisfecit pour Vernouillet avec le prix de la création 2020, dans le cadre du prix de l'entrepreneur, attribué à Max de génie, la toute jeune entreprise vernolitaine.
Pour faire plaisir à Hubert notamment, j'ai été mise sur le tourisme et la culture. La communauté urbaine s'attache à développer la filière touristique, vectrice de retombées économiques, avec la création notamment de l'Office de Tourisme intercommunal « Terres de Seine ». Le lancement du réseau Escapades culturelles, la préparation du lancement de l'itinéraire de cyclotourisme « La Seine à vélo ». En 2020, le tourisme, c'est 448 340 € de recettes de taxe de séjour pour la communauté urbaine ; 435 254 nuitées sur tout le territoire. La communauté urbaine est aussi un partenaire important de la culture nous permettant d'offrir aux Vernolitains des événements de qualité, tels que la résidence d'artistes ou la

Biennale de danse. En 2020, la Culture, c'est 218 actions ; 21 919 participants ; le Off du Éole factory avec 22 événements dans dix communes ; un contrat local éducatif et artistique pour un parcours du spectateur sur deux ans ; et 59 projets artistiques et culturels en temps éducatif.
La CU, c'est aussi le PLUi. Elle est, en effet, compétente en matière d'aménagement. Elle a adopté son plan local d'urbanisme intercommunal en janvier 2020, après une large concertation. L'objectif est d'obtenir une vision partagée pour le territoire de demain. Avec des zones urbaines à urbaniser, 400 zones agricoles et naturelles, plus de 1 400 hectares de zones urbanisables identifiées en 2016, ramenées à moins de 700 sur le PLUi de 2020, GPSEO, c'est 39 % de zones naturelles, 37 % de zones agricoles, 23 % de zones urbaines et seulement 1 % de zones à urbaniser.
Un chapitre qui nous intéresse grandement est celui du renouvellement urbain, acte 2. Dans un territoire où près d'un habitant sur six vit dans un quartier prioritaire, le renouvellement urbain est un enjeu majeur pour la CU. Huit communes et 12 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont concernés, dont le quartier du Parc, soit un total de 61 000 habitants. Sept quartiers ont été ciblés dans les programmes de renouvellement urbain, dont celui de Vernouillet, d'intérêt départemental ; quatre contrats de ville, dont Vernouillet ; 7 600 € de subventions destinées à financer 125 actions portées par 73 associations intervenant auprès des plus fragiles.
Enfin, GPSEO, côté finances. En 2020, le budget d'investissement s'élève à 62 997 856 €. Le budget de fonctionnement s'élève quant à lui à 256 796 486 €.

Pascal COLLADO :
Merci, Gaëlle. Madame LOPEZ-JOLLIVET

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET :
Il est particulièrement cocasse, voire un brin provocateur, de mettre à l'ordre du jour, ce soir précisément, le rapport d'activité 2020 de la communauté urbaine. Cocasse, parce que ce bilan dithyrambique passe sous silence la décision de la communauté urbaine, évoquée en début de conseil municipal fin 2019, de diviser par deux le ramassage des ordures ménagères entré en application depuis le 1er janvier 2022, le tout dans un silence assourdissant en direction des habitants. Cocasse, parce que nous subissons aussi les manquements ou plutôt l'absence d'entretien de la voirie communale. Je vous épargne la longue liste des nids de poule. Enfin, cocasse, parce que nous sommes le 16 février et que le 17 février, c'est-à-dire demain, cette même communauté urbaine, si exemplaire dans sa maîtrise de la concertation, a créé sans faillir un nouvel impôt de 6 % sur la taxe foncière. Voilà pourquoi ce rapport d'inactivité est une vraie provocation. Pourquoi en sommes-nous là ? La Cour régionale des comptes a fait son audit de la communauté urbaine. Elle décrit des charges à caractère général par habitant qui sont le double de la moyenne nationale des communautés urbaines, des charges de personnel qui stagnent malgré les restitutions de compétences aux communes. Je cite le florilège des critiques dans ce rapport : « aucune évaluation faite » ; « absence de clarté », « manque de traçabilité », « cinq ans après sa création, la communauté urbaine n'a toujours pas de connaissance précise de son patrimoine ». Incohérences, irrégularités, pire, la Cour régionale des comptes dénonce dès 2018 un budget insincère. Je cite : « Si la communauté urbaine avait reporté de manière sincère ses recettes d'investissement, elle aurait diminué son programme d'investissement ou recouru davantage à l'emprunt. » Parlons donc clairement. Cette communauté urbaine a des problèmes de gestion. Elle est trop grande et trop éloignée des besoins des habitants. Demain, nous allons vous proposer, Monsieur le Maire, Madame PELATAN, ce nouvel impôt, alors même que l'engagement initial, lors de sa création, était précisément de ne pas créer de fiscalité supplémentaire. Comme l'on-dit, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Il manque effectivement 11 M€ de recettes pour couvrir les dépenses et ne pas être placé sous tutelle. Or, il vous est demandé de voter pour 40 M€ de recettes fiscales supplémentaires, soit près de quatre fois plus que le déficit à combler. D'autre part, il n'y a aucune transparence sur la programmation pluriannuelle des investissements de l'ensemble du territoire. De ce fait, nous le savons, les maires sont sous le coup d'une sorte de chantage à l'investissement. Ces 6 % d'impôts supplémentaires représentent une hausse d'impôts très

importante sur Vernouillet en raison des bases élevées. Elle s'ajoute à la revalorisation de ces mêmes bases de 3,4 % cette année et à votre propre hausse d'impôts l'année dernière. En conclusion, ces 6 % d'impôts supplémentaires ne seront pas supportables pour beaucoup à l'heure où la principale préoccupation des Français en général et des habitants du territoire est leur pouvoir d'achat. Nous vous demandons donc de voter contre la création de ces 6 % sur la taxe foncière demain.

Pascal COLLADO :
Merci de votre intervention, Madame LOPEZ-JOLLIVET. Pour précision, la présentation faite par Gaëlle n'est pas la présentation de la majorité municipale de Vernouillet, mais le rapport moral de la communauté urbaine. Il est important de le préciser, en tant que majorité, nous n'avons pas la vocation à interpréter le rapport moral présenté par la communauté urbaine.
Je partage votre point de vue sur un certain nombre de choses, Madame LOPEZ-JOLLIVET. Simplement une remarque. Nous pouvons être en désaccord sur un certain nombre de choses, mais je l'espère, vous nous donnez crédit d'avoir toujours été relativement incisifs par rapport à la gestion de la communauté urbaine. J'en veux pour preuve que nous avons été un certain nombre de villes à attaquer la communauté urbaine en justice sur ces problématiques. Nous n'en serions pas là aujourd'hui si les différentes dispositions, que j'avais pu proposer à l'époque, avaient été mises en place dans le cadre d'une dynamique fiscale importante. Dans quelle situation sommes-nous aujourd'hui ? Nous sommes à la croisée des chemins. Nous ne pouvons pas être satisfaits de cette situation. Nous ne pouvons pas y être insensibles. Nous sommes clairement très responsables par rapport à l'impact financier. Nous sommes dans un contexte économique post-Covid très compliqué. La hausse du prix du gaz et de l'électricité est importante pour les populations et pour les Vernolitains. Une petite remarque par rapport au PPI. Nous avons eu le PPI. Nous avons un retour. Les années précédentes, il ya eu, en effet, un manque d'entretien de la voirie. Je le dénonce largement. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2016, nous n'avons absolument eu aucune maîtrise sur l'investissement et sur l'entretien de nos espaces publics. Aujourd'hui, au regard de ce qui nous est proposé, si je fais le bilan entre les AC voirie, les AC investissement, l'augmentation des impôts, la ville de Vernouillet et les Vernolitains sont bénéficiaires au regard des engagements au niveau du plan pluriannuel d'investissement pour 1,9 M€ + 740 k€ d'éclairage public + 12 M€ engagés sur le quartier du Parc au titre de la rénovation urbaine. Pour autant, il y a des sujets, notamment la nécessité de revoir la voilure sur la communauté urbaine. Il y a de grands chantiers. Éole est une opportunité indéniable, mais sans politique de rabattement, beaucoup de communes et d'habitants verront passer les trains. Vernouillet également. Je pense à Brésolles ou à Marsinval. Sans une vraie politique de rabattement et le développement d'un réseau de bus, Éole n'aura pas d'impact significatif ni de relais de stationnement digne de ce nom, même si Éole est une réelle opportunité de développement, notamment sur le sujet, accompagné et porté par la communauté urbaine, de la requalification et de la dynamisation de la zone de la Grosse-Pierre. Il est aujourd'hui, malheureusement, nécessaire d'augmenter la fiscalité. Dans ces proportions, je pense que non. Très sincèrement. Vous l'avez souligné, Madame LOPEZ-JOLLIVET, nous avons un déficit marqué de 11 M€. Le taux est relativement significatif pour donner des marges de manœuvre à venir. Les marges de manœuvre ne sont pas fléchées. Je le dis comme je le pense. Certes, il y a la voirie, mais il n'y a pas seulement la voirie. Sur la communauté urbaine, et ce sera un peu le point d'orgue de mon propos, nous n'avons pas réussi à définir un projet de territoire digne de ce nom. Éole n'est pas un projet de territoire. C'est une colonne vertébrale au même titre que la Seine, mais ce n'est pas le sujet majeur. Une dynamique territoriale ne peut être créée dans un territoire aussi diversifié et aussi à l'opposé sur certaines figurations. Pour rappel, sur 73 communes, Vernouillet est la 11e plus grosse commune de la communauté urbaine. 50 communes sont inférieures à 5 000 habitants. Le péché originel de la communauté urbaine réside dans la décision du pacte fiscal. Je l'ai dénoncé, même s'il a été rétabli par le président Raphaël COGNET et ses équipes, engagé notamment avec Suzanne JAUNET. Pour autant, il manque un vrai projet de territoire avec des enjeux et une vraie collaboration et des orientations clairement définies. Je le pense très sincèrement. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. C'est un vrai sujet. Pour répondre à votre question, comme je l'ai dit, j'assume mes positions, une augmentation

de fiscalité peut s'entendre. Dans ces proportions, je la trouve trop élevée au regard des enjeux et des propositions faites.
Pour l'instant, je n'ai pas d'élément. Je vous ferai part de ma réponse. Je suis, en effet, dans l'attente d'un certain nombre de réponses. En tout état de cause, j'assumerai mon vote, demain. Nous ne votons pas, mais nous prenons acte. Madame MARTELOT.

Véronique MARTELOT : J'ai deux questions pour Madame PELATAN concernant sa présentation du PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territorial. Qu'avait-il été prévu en 2021 pour la ville dans ce cadre-là ? Nous avons le rapport 2020, mais nous ne savons pas ce qui s'est passé en 2021. En outre, en page 53, le rapport mentionne un financement de l'Europe pour la création de jardins familiaux à Vernouillet. Or, ils ont été annoncés comme instruits par la région en 2021. Qu'en est-il finalement ? Telles sont les rares actions où Vernouillet a été citée.

Pascal COLLADO : Certes, mais il existe d'autres actions. La communauté urbaine intervient aux côtés de la ville de Vernouillet sur deux sujets importants et majeurs : la requalification et la redynamisation de la zone de la Grosse Pierre pour lesquelles une étude opérationnelle est en cours. Lors d'une prochaine séance, j'aurai l'occasion de vous en présenter les grandes orientations et le calendrier d'exécution. Hier soir, nous étions en réunion publique au quartier du Parc. Sans l'engagement de la communauté urbaine, la rénovation du quartier du Parc ne se ferait pas. En effet, la communauté urbaine prend en charge toutes les voiries et l'assainissement, soit 12 M€ d'investissement. Il y a donc aussi des actions concrètes. Cependant, nous sommes décalés dans le temps, car il s'agit là du rapport de 2020. Pour répondre à votre question sur le PCAET, nous avions annoncé une présentation du PCAET en conseil municipal. Pour être tout à fait franc avec vous, nous l'avions envisagée ce soir, mais compte tenu de l'ordre du jour, nous l'avons ajournée. La communauté urbaine porte les grandes orientations du PCAET, mais il est intéressant de voir comment nous les déclinons vis-à-vis de la ville. Ce sera l'objet d'une prochaine présentation. Concernant les terrains familiaux, ces terrains se trouvent sur les terrains des Cassepots, dont les travaux ont commencé. Ils se situent à l'angle de la rue de Marsinval et de la rue des Cassepots.

Véronique MARTELOT : S'agit-il des travaux réalisés pour les gens du voyage ?

Pascal COLLADO : Oui, tout à fait.

Véronique MARTELOT : Dans le rapport, ils sont dénommés « Jardins familiaux ».

Pascal COLLADO : Oui, mais c'est une erreur. Il s'agit des terrains familiaux.

Véronique MARTELOT : D'où mon incompréhension.

Pascal COLLADO : Depuis le début, GPSEO appelle les terrains familiaux les jardins familiaux. Je ne cesse de mentionner l'erreur, en vain.
Je vous propose de prendre acte.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Concernant le projet des terrains familiaux, qui est, en effet, mentionné dans le rapport, en commission, nous avions posé la question de savoir ce qu'il en était. Quand pourrons-nous avoir un retour sur ces travaux, et surtout sur le plan de financement qui y est associé ? Les travaux ont l'air d'être bien enclenchés. Lorsque nous avions posé des questions sur le plan de financement et les conventions, il y a un certain temps déjà, nous n'avions pas eu les éléments.

Pascal COLLADO : Je devais, en effet, répondre aux questions qui avaient été posées en commission. Concernant les terrains familiaux, aucune dépense n'est ni engagée ni attendue de la part de la ville de Vernouillet. Le financement est assuré à 100 % par la communauté urbaine et le département des Yvelines. Il y a également, me semble-t-il, une subvention du

FEDER. Ces terrains familiaux rentrent dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage. En effet, désormais, le préfet impose trois conditions dans le cadre du futur schéma départemental des gens du voyage : un nombre de places pour les gens du voyage itinérants. Ces places seront réalisées lorsque les travaux de l'aire de Buchelay seront terminés ; une aire de grand passage, qui est prévue derrière le SIDRU, à Triel et Carrières-sous-Poissy ; les terrains familiaux correspondant à une demande sur le territoire de la communauté urbaine. Vernouillet a été choisie au titre du projet de la RD154. Pour autant, ce n'est pas parce que les travaux des jardins familiaux vont être faits que les travaux de la RD154 le seront. J'ai une visibilité sur la réalisation ou non de la RD154. Ces travaux sont, certes, en lien, mais la réalisation des jardins familiaux ne donne pas de clarté sur la réalisation ou non de la RD154 au titre de la position du département. Quoi qu'il en soit, ces travaux ne coûtent rien à la commune de Vernouillet.

DELIBERATION 2022-006
RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a adressé le rapport d'activité 2020 à toutes les communes membres de la Communauté Urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant qu'il convient de présenter ce rapport d'activité 2020 en Conseil Municipal,

En conséquence, le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la présentation du rapport d'activités 2020 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a eu lieu en séance.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU COMMISSARIAT DE POLICE

Pascal COLLADO : Je vous propose une présentation par Laurent BAIVEL. Lors du prochain conseil municipal, nous aurons l'occasion de reparler du SIVUCOP et de répondre aux questions afin d'être plus complets.

Laurent BAIVEL : Pour tout vous dire, en commission, j'avais retiré ce sujet, car je trouvais le document un peu léger concernant un rapport d'activité d'un syndicat. Après discussion avec les services, il est un peu léger, car il ne s'est pas passé énormément de choses en 2020. En effet, 2020 était l'année de réinstallation, avec de nouveaux élus, de nouvelles équipes aussi, car nous avons changé de secrétaire général, de comptable, etc. En outre, a priori, auparavant, il n'y avait pas de rapport d'activité. Nous avons cherché dans les archives. Nous n'en avons pas trouvé. Même s'il ne s'est pas passé énormément de choses, un certain nombre d'événements ont eu lieu. L'installation des nouvelles équipes a été assez rapidement suivie de la demande de Triel de sortir du SIVUCOP, ce qui d'un point de vue légal, nous a pris pas mal de temps, la sortie d'un syndicat étant d'extrêmement complexe. Depuis que je suis élu municipal, parmi les textes que j'ai pu être amené à lire, ce point est l'un des rares pour lesquels je ne sais pas comment l'on s'en sort. Nous avons donc dû prendre des avocats pour procéder à des vérifications afin que cette sortie soit la plus légale possible et la plus incontestable possible. Pour information, c'est officiel depuis deux semaines, la sortie de Triel du SIVUCOP a été confirmée par le préfet.

Juste avant l'élection, les équipes précédentes de Triel et de Verneuil avaient lancé une nouvelle phase de leur vidéoprotection. Juste après les élections, les nouvelles équipes de Triel et de Verneuil, qui n'ont rien à voir ensemble, ont décidé de l'annuler et de l'arrêter. Ainsi, les projets de vidéoprotection ont également pris du retard, sauf de notre côté, car c'est à ce moment-là que nous avons commencé notre première phase. Elle concerne une partie du centre-ville et Marsinval. Cette phase est quasiment terminée. Reste de petits endroits où nous avons du mal à trouver de l'électricité, ENEDIS ne voulant pas en installer. En conséquence, plus de travaux que prévu doivent être réalisés pour aller chercher l'électricité sur des lampadaires, etc. Toutefois, cette phase est quasiment terminée, à un point vidéo près, dans le vieux Marsinval, où j'ai décidé de remplacer un point vidéo non connecté par la fibre, cette dernière ne passant pas très loin contrairement aux premières études qui avaient été réalisées, et nous permettant de nous relier correctement au central de vidéoprotection.
Pour 2020, c'est à peu près tout ce qui s'est passé. Nous avons commencé ensuite à monter un budget pour 2021 avec des projections afin d'intégrer à terme la police municipale intercommunale. De son côté, Verneuil a décidé de lever tout de suite la fiscalité correspondante afin d'en assurer le financement. Cette police n'est pas encore en place. Le projet de vidéoprotection de Verneuil ne sera pas perdu.
Pour 2020, c'est à peu près tout ce qui peut être dit sur ce syndicat. Bien sûr, il continue à rembourser l'emprunt allant jusqu'à 2036 ayant permis de construire le bâtiment. Pour rappel, historiquement, la compétence initiale de ce syndicat était la construction de ce bâtiment qu'était le commissariat, qui est devenu le poste de police et qui est quasiment déserté par la police aujourd'hui.

Pascal COLLADO : Madame MARTELOT.

Véronique MARTELOT : Je ne comprends pas très bien. L'année dernière, nous avons voté le projet de création d'une police intercommunale entre Verneuil et Vernouillet sur le long terme. Je n'arrive pas à comprendre comment ce syndicat continue à exister en parallèle de ce qui a commencé à être mis en place. J'ai du mal à comprendre cette articulation.

Laurent BAIVEL : Tout ce fait dans ce syndicat. Par contre, la mise en place de l'année dernière n'était pas liée au SIVUCOP. Il s'agissant, en effet, d'une police pluricommunale. Il s'agit simplement de mettre en commun les moyens des polices des deux villes, mais elles restent les polices des deux villes. Lorsque nous passerons en intercommunal et non plus en pluricommunal, les effectifs passeront alors au sein du SIVUCOP. Ce sera donc vraiment la police du SIVUCOP dans ce syndicat.

Pascal COLLADO : Très bien. Madame LOPEZ-JOLLIVET.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Nous avons du mal à suivre sur Facebook. Il est toujours intéressant de voir ce que les habitants peuvent nous suggérer comme questions. Concernant le SIVUCOP, dans la phase 1 faite en 2020, nous avions les caméras du centre-ville et de Marsinval. Combien de caméras et combien de points vidéo y a-t-il ?

Laurent BAIVEL : De mémoire, il y a une trentaine de caméras et 11 ou 12 points vidéo.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D'accord. Quel est le montant total de la phase 1 ? Nous vous avions demandé le budget pour la phase 1. Le budget de la phase 2 m'intéresse également. En effet, pour la phase 2, qui a commencé à être étudiée en 2021, nous ne voyons pas les perspectives dans ce rapport qui n'est pas très complet.

Laurent BAIVEL : C'est normal. Le rapport ne porte que sur l'année 2020.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non. Il aborde les travaux de 2021, à la fin. Comme vous nous l'avez dit, la phase 2 comporte 35 points vidéo, représentant 72 caméras. Confirmez-vous ?

Laurent BAIVEL : Au total, nous serons passés à 72 caméras.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ainsi, entre la phase 1 et la phase 2, il y a 35 points vidéo et 72 caméras. Il faut donc faire la différence pour connaître le nombre de caméras de la phase 2.

Laurent BAIVEL : Oui.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ainsi, environ 42 caméras vont être installées entre 2021 et 2022.

Laurent BAIVEL : De mémoire, oui.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D'accord. Pouvons-nous avoir les budgets, phase par phase, pour avoir une idée de la fiscalité ? En effet, nous sommes au moment du DOB. Ce syndicat a une fiscalité propre, c'est-à-dire qu'il va lever lui-même l'impôt, d'où un impact sur la feuille d'impôts des Vernolitains. Il est important de nous préciser le montant des investissements. Nous l'avons vu, en 2020 et 2021, l'impact est très faible. En 2022, devons-nous attendre à la même douloureuse facture qu'à Verneuil ? Quel est le montant de l'addition, s'il vous plaît ?

Laurent BAIVEL : Pour la phase 1, le montant des travaux s'élevait aux environs de 375 k€ HT tout compris. Ce montant est financé par des fonds que nous avions, notamment la partie de TVA restante, des réserves, etc., et par un emprunt de 140 k€ de mémoire. Le budget HT de la phase 2 s'élèvera à 1,1 M€. Elle environ deux fois plus grosse, car il y a plus de fibre mise en place. La partie budgétaire étant en cours de montage, je ne peux pas vous en donner le résultat.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Il est important de bien comprendre. Le chapitre 012 de la ville abrite-t-il toujours la police municipale ? Les salaires de la police municipale vernolitaine seront-ils transférés au syndicat ?

Laurent BAIVEL : À ce jour, la police est payée par la ville.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Et demain ?

Laurent BAIVEL : Demain, si nous arrivons bien à passer en police intercommunale, elle sera payée par le SIVUCOP.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D'accord. Il y aura donc une baisse du chapitre 012.

Pascal COLLADO : Je le répète, lors du prochain conseil, nous aurons l'occasion de faire un point sur le SIVUCOP, notamment de répondre à toutes vos questions et de présenter le plan de développement de la vidéoprotection sur l'ensemble de la ville. En effet, nous n'avons pas donné d'information depuis longtemps sur le sujet. Nous reprendrons donc les objectifs et la manière dont le SIVUCOP sera déployé et financé. Pour rappel, le coût est relativement important. Nous avions fait le choix d'installer la vidéoprotection sous fibre optique et non pas par voie hertzienne pour une meilleure sécurité et une meilleure efficacité. L'autre objectif avec la ville de Verneuil est d'avoir une position intercommunale relativement bien dotée. En effet, nous souhaitons monter à 15 policiers municipaux sur les deux communes. La police municipale interviendrait le matin jusqu'en soirée. Pour être très clair, tous ces dispositifs ont un coût. Aujourd'hui, la sécurité a un coût. Laurent l'a dit, le budget est en cours de finalisation. Il faut voir la proportion de ce coût, sur combien d'années et quel plan pluriannuel d'investissement et de complémentarité pourra être fait. C'est la raison pour laquelle nous ferons un point sur ce sujet lors du prochain conseil municipal. En tout état de cause, oui, il est possible que la participation de la ville et des Vernolitains au SIVUCOP

augmente afin d'avoir une police municipale digne de ce nom et un réseau de vidéoprotection optimal.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Donc, avant le vote du budget, en termes de calendrier.

Pascal COLLADO : Il ne s'agit pas du budget de la ville.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Oui, mais pour les Vernolitains, c'est pareil.

Pascal COLLADO : Non. Ce n'est pas en lien avec le budget de la ville. Ce sera présenté lors du prochain conseil municipal. Pour faire un peu de pédagogie, ce n'est pas dans le budget de la ville, le SIVUCOP étant un organisme indépendant.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Un organisme indépendant où siègent les représentants de la Ville.

Pascal COLLADO : Oui, bien sûr. Il n'y a aucun problème. Très bien. Je ne parlerai pas du cadeau fait par les Vernolitains à la ville de Triel. Le maire de Triel s'est réjoui de faire payer sa police par les Vernolitains. Nous prenons acte de ce rapport.

DÉLIBÉRATION 2022-007
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU COMMISSARIAT DE POLICE

Le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police a adressé le rapport d'activité 2020 à toutes les communes membres du Syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant qu'il convient de présenter ce rapport d'activité 2020 en Conseil Municipal,

En conséquence, le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police a eu lieu en séance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL DE SEINE

Pascal COLLADO : Je passe la parole à Charlotte.

Charlotte de VAUMAS : Bonsoir. Le Président du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine a adressé le rapport d'activité 2020 à toutes les communes membres du syndicat. Il convient donc de vous le présenter. Handi Val-de-Seine, Syndicat intercommunal, regroupait 33 communes en 2020. Depuis l'année dernière, il compte 34 communes. Il représente une population de quasiment 190 000 habitants. Sa vocation est de promouvoir et gérer des équipements médico-sociaux de proximité au service des habitants en situation de handicap et de leur famille. Handi Val-de-Seine, association de gestion, qui est l'émanation du syndicat intercommunal, gère annuellement plusieurs de 19 budgets d'équipements et de services. Elle emploie plus de 450 personnes de hautes compétences et accueille près de 1 100 personnes handicapées mentales de tous âges et de toutes efficiences. Le budget de l'exercice 2020, en section de fonctionnement, s'est élevé à 1 729 734 €, en section

d'investissement à 12 427 291 €. Les participations des communes adhérentes permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement. En 2020, la participation de Vernouillet a été de' 12 078 € sur la participation totale des communes de 221 419 €. Le syndicat, je vous épargne la liste complète des établissements, regroupe trois établissements accueillant des enfants et adolescents, un CESAD accompagnant des enfants scolarisés, huit établissements accueillant des adultes à différents degrés de handicap et d'autonomie, en internat ou un accueil de jour, et deux ESAT. Pour 2021, les projets étaient la construction du bâtiment sur le site existant de Hardricourt regroupant le foyer d'hébergement Jacques Landat et de foyer de vie d'Ecquevilly faisant place à la maison d'accueil spécialisé Léon Herz d'Ecquevilly pour adultes polyhandicapés et la création de deux résidences d'accueil à Triel-sur-Seine et à Poissy. Avez-vous des questions ?

Pascal COLLADO : Madame MOSTOWSKI.

Nathalie MOSTOWSKI : Il s'agit plutôt d'une remarque. Nous est présenté ce soir le bilan de l'année 2020, qui a été diffusé en janvier 2021. Il est un peu dommage d'avoir des informations aussi tardives. Il serait quand même intéressant d'avoir les bilans de l'année 2021 et en particulier d'informer la population sur l'avancement des projets de création de centres et de places dans les centres.

Charlotte de VAUMAS : Ce sujet a été abordé en commission. Le centre diagnostique de l'autisme situé à Vernouillet nous a été présenté en fin d'année dernière. Selon les indications, 90 diagnostics sont réalisés par an. Il s'agit de l'accueil des enfants de moins de six, adressés par leur médecin. Ce diagnostic prend pas mal de temps, car les enfants rencontrent une équipe pluridisciplinaire composée de pédiatres, pédopsychiatres, psychologues, EJE, assistantes sociales, etc. Par contre, ils ne font pas de suivi à long terme. Voilà les informations dont je dispose sur ce centre.

Pascal COLLADO : Très bien. Nous prenons acte.

DÉLIBÉRATION 2022-008
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL DE SEINE

Le Président du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine a adressé le rapport d'activité 2021 à toutes les Communes membres du syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Culture, Sport et Jeunesse,

Considérant qu'il convient de présenter ce rapport d'activité 2020 en Conseil Municipal,

En conséquence, le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine a eu lieu en séance.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DÉNOMMÉ « CONSEIL DES QUARTIERS »

Pascal COLLADO : Je passe la parole à Gaëlle.

Gaëlle PELATAN : La municipalité souhaite associer toujours plus largement les Vernolitaines et les Vernolitains aux sujets touchant directement leur cadre de vie, afin qu'ils puissent s'approprier le bien vivre à Vernouillet à travers différentes instances citoyennes. Ainsi, dans la ligne droite du conseil municipal des enfants, du conseil des jeunes, du conseil local de l'environnement ou encore de la commission d'accessibilité pour les personnes handicapées, nous vous proposons de créer un nouveau comité consultatif, le Conseil des quartiers. Ce nouveau comité consultatif participera à associer plus étroitement encore nos concitoyens aux sujets qui touchent leur quotidien à Vernouillet ou aux projets pouvant impacter leur environnement immédiat, à identifier plus rapidement et plus efficacement encore les problématiques rencontrées dans chaque quartier. Ce comité sera formé des référents de quartier. Ces derniers, constitués d'un binôme référent citoyen et référent élu au conseil municipal, seront répartis dans toute la ville et auront pour mission d'être en quelque sorte les baromètres de leur quartier respectif. Ils renforceront encore le lien privilégié entre la mairie et les Vernolitains. La commune donc été divisée en 11 quartiers et des équipes ont été formées lors d'une première réunion d'information, le 28 janvier dernier. Il vous est proposé ce soir d'avaliser la création de ce conseil des quartiers, instance citoyenne participative non délibérante et apolitique.

Pascal COLLADO : Y a-t-il des questions ? Des questions ont été posées en commission sur la liste des référents de quartiers. Cette liste sera diffusée dans le cadre du prochain magazine. Il a également demandé s'il y avait un compte-rendu. Il n'y a pas de compte-rendu et il n'y en aura pas.

Madame Sandrine BOBEE : La liste des binômes sera publiée dans le prochain journal municipal, est-ce cela ?

Pascal COLLADO : Oui.

Madame Sandrine BOBEE : D'accord. Merci. Vous avez dit que la réunion avait eu lieu le 28 janvier dernier. S'agit-il de 2021 ou de 2022 ? Si je pose la question, c'est parce que la délibération mentionne 2021. Nous vous avions également demandé le compte-rendu de la réunion ayant eu lieu.

Gaëlle PELATAN : Monsieur le Maire vient de vous répondre. Il n'y a pas eu de compte-rendu.

Madame Sandrine BOBEE : D'accord. Nous avons aussi demandé la feuille de route donnée aux différents binômes.

Gaëlle PELATAN : Elle sera dans le prochain magazine. De toute façon, comme il a été dit dans l'énoncé, leur feuille de route est extrêmement simple. Ils doivent être les baromètres de leur quartier.

Monsieur Matenin CISSE : Qui seront les référents pour le quartier du Parc ?

Gaëlle PELATAN : Il y en a un côté oiseaux et un côté fleurs.

Monsieur Matenin CISSE : D'accord. Comment ces personnes ont-elles été sélectionnées ? En effet, la plupart des gens n'ont pas été sollicités ou informés pour faire partie de ces binômes.

Pascal COLLADO : Ils ont été choisis par une approche directe. Très clairement, par rapport aux connaissances que nous avons dans les différents quartiers. En l'occurrence, ces deux personnes faisaient partie de l'ancien conseil de maisons. Le quartier du Parc a la particularité de compter d'autres instances. Nous allons relancer le conseil de maisons du centre social. Il y a l'amicale des locataires. Le dispositif n'est pas tout à fait le même, mais il est complémentaire. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Cory SANTOS a quitté la séance à 21h00

Pascal COLLADO : Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-009
CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DÉNOMMÉ « CONSEIL DES QUARTIERS »

Dans la droite ligne de la volonté municipale d'associer plus largement les Vernolitains à divers sujets touchant directement au cadre de vie et au bien-vivre à Vernouillet, il est proposé de créer un comité consultatif dénommé « Conseil des Quartiers ».

A l'image du Conseil municipal des Enfants, des Jeunes, du Conseil local de l'Environnement ou encore la Commission d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, ce nouveau comité consultatif participera à associer plus étroitement encore les Vernolitains sur des sujets du quotidien mais également les problématiques rencontrées dans chaque quartier ainsi que les projets pouvant impacter leur environnement immédiat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-022 du 17 juin 2020 portant sur l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal et notamment les articles 53 et 54 concernant les comités consultatifs,

Vu la carte ci-annexée,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant la volonté de la municipalité d'associer étroitement les Vernolitains à la vie de la Commune,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du comité consultatif dénommé « Conseil des Quartiers ».

DIT que la composition de ce comité consultatif est arrêtée tel que suit pour chacune des 11 zones détaillées dans la carte en annexe :

- Le Maire président
- 1 référent élu au conseil municipal désigné par arrêté municipal
- 1 référent « citoyen » (excepté pour le quartier du Parc : 2 référents) désigné par arrêté municipal

DIT que le Conseil des Quartiers a pour vocation de se réunir au moins 1 fois par an et autant de fois que nécessaire si les membres dudit comité en font la demande.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Monsieur Matenin CISSE : Je dois m'en aller. J'ai des obligations professionnelles. Je vous quitte donc.

Pascal COLLADO : Donnez-vous votre pouvoir à Madame LOPEZ-JOLLIVET ?

Monsieur Matenin CISSE : Tout à fait. En vous remerciant.

Pascal COLLADO : Bonne soirée.

Laurent BAIVEL : Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous allons changer de nomenclature budgétaire en passant de la M14 à la M57. Ce passage impose le vote du règlement budgétaire et financier. Ce dernier n'a quasiment pas évolué par rapport au précédent. Avez-vous des questions ? Ce règlement est extrêmement technique et ne concerne quasiment que les services.

Pascal COLLADO : Madame BOBEE.

Sandrine BOBÉE : Nous en avons déjà parlé en commission, mais je souhaite apporter l'information aux personnes présentes. Le règlement intérieur stipule le choix de Vernouillet quant à la prise en compte des résultats de l'année N-1 dans l'élaboration du budget. Si nous avons bien compris, la position de Vernouillet est de ne pas prendre en compte le résultat de l'année N-1. Nous déplorons cette position. En effet, elle ne permet pas de refléter pleinement la situation de la commune. Merci.

Laurent BAIVEL : Pour vous donner un exemple très simple, à notre arrivée en 2014, il manquait 600 k€ dans les comptes. Les comptes étaient équilibrés, car il y avait 1,2 M€ de réserve. Nous pouvions donc finir l'année sans problème. L'année suivante, si nous ne faisons rien, les 600 k€ vont devenir 700 k€ avec 100 k€ supplémentaires de masse salariale, sans toucher au personnel. Résultat, nous aurions été en déficit de 700 k€. Il reste toujours de la réserve, mais il ne reste plus que 600 k€. Avec 600 k€ de réserve et un déficit de 700 k€, il y a un problème. Ce problème porte le nom de communauté urbaine. Tel est un peu le cas. Nous ne voulons pas de cette gestion. Nous voulons gérer les finances de l'année avec les recettes de l'année. Je parle là de fonctionnement. Lorsque nous avons des réserves, soit nous sommes à l'abri d'un accident ou autre, soit nous les mettons en investissement, mais elles ne servent pas à financer le fonctionnement normal de la mairie. Telle est notre stratégie financière. Je l'accepte bien volontiers. Pour moi, elle est plutôt saine.

Pascal COLLADO : Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-010
PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La Ville de Vernouillet a délibéré le 8 décembre 2021 afin d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement a pour objet de formaliser et de préciser les règles budgétaires et financières qui encadrent sa gestion, en application des différentes dispositions législatives et réglementaires.

Ce document définit également un certain nombre de règles internes propres, dans le respect des textes en vigueur, afin de les préciser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 décembre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant que dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant qu'il est décidé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de VERNOUILLET tel que présenté en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Vernouillet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGET PRIMITIF 2022

Laurent BAIVEL : Globalement, lorsque nous abordons le débat d'orientation budgétaire, nous commençons par le plus large, en gros la France, puis nous descendons petit à petit jusqu'à la commune. Au niveau de l'économie française, sans reprendre la crise sanitaire, nous le savons, elle a des conséquences dans tous les sens. La situation est forcément difficile. Malgré une chute de 7,4 % de son PIB en 2020, en 2021, la France a regagné six points. C'est tout de même assez exceptionnel. Cependant, ce regain a un coût. Bonne nouvelle : le PIB du 4e trimestre est déjà supérieur à celui du 4e trimestre 2019. C'est également plutôt positif pour l'avenir. En termes de croissance, au vu des perspectives prises en compte par le gouvernement, 2,4 % sont déjà acquis grâce à la croissance déjà acquise de 2021. Il cible 4 % globalement pour toute l'année. Si tel est le cas, ce serait tout de même assez positif également pour la France. Malgré tout, aujourd'hui, personne ne sachant faire de prévisions sur le Covid, même si nous espérons ne plus avoir de confinements, il est impossible de dire si de nouvelles vagues feront que beaucoup de personnels, quels que soient les métiers, se retrouveront malades plus ou moins en même temps, donc en arrêt maladie, entraînant une incidence sur le PIB. Le taux de chômage s'élève à 7,8 %. Les chiffres officiels n'étaient pas sortis lorsque j'ai fait cette présentation. Fin 2019, par exemple, donc avant le Covid, le taux de chômage était de 8,1 %. Il est donc descendu légèrement en dessous du taux de chômage avant le Covid. Jusque-là, l'économie française se tient plutôt bien grâce à des aides. L'impact social a été moins grand que ce que l'on aurait pu craindre. Par contre, quelles seront les conséquences réelles par rapport au Covid ? Personne ne sait le dire à ce jour.
En termes d'inflation et de déficit public, en 2021, l'inflation était de 1,6 %. Sur le dernier trimestre, et c'est plus inquiétant, elle était plutôt envisagée à hauteur de 3%. Elle peut avoir forcément des impacts chez nous. Si tous les prix augmentent de 3 %, globalement, nos achats en valeur vont augmenter de 30 %. Madame LOPEZ-JOLLIVET en parlait tout à l'heure, il y a un aspect positif pour les Vernolitains, car nos bases vont augmenter de 3,4 %. Au regard des finances de la ville, les recettes vont donc augmenter de 3,4 %. Le projet de loi de finances prévoit des évolutions. Le déficit budgétaire était envisagé à hauteur de 8,4 %. Or, il a terminé à 7 %. Une fois de plus, lorsqu'ils travaillent sur leurs budgets, ils travaillent

à partir de septembre, voire peut-être avant. Ils sont donc bien obligés de prendre des hypothèses. Il s'avère que la réalité a été meilleure que les hypothèses.
Le déficit est envisagé à cinq points encore en 2022. C'est assez énorme. Il est difficile de retomber rapidement à 3 % en étant parti de 8,4 %. La loi de finances 2022 envisage de ramener ce déficit aux fameux 3 % maastrichtien seulement en 2027. Le déficit budgétaire de 2022, lui, en euros cette fois-ci, est prévu à 155Md€. En 2022, les administrations publiques et locales présenteraient un léger déficit de 0,1 % du PIB. Comme nous le voyons sur le schéma, dans le passé, la courbe verte représentant le déficit des collectivités locales, à gauche de la barre rouge, faisait le gros des déficits publics au sens large. Depuis les années 90-95, ce n'est plus le cas du tout. La courbe rouge, celle de l'État, est très déficitaire et fait le déficit global de toute l'administration française. C'est important, car il nous est demandé de baisser notre DGF et de limiter nos dépenses pour participer au déficit. Or, comme nous le voyons, dans les faits, ce n'est pas le cas.
Toujours au niveau national, globalement, en résumé, jusque-là, économiquement, socialement, le pire a été évité, en tous les cas par rapport à ce que tout le monde pouvait craindre, grâce à énormément d'aides. À mon avis, ces aides étaient indispensables. Cependant, aujourd'hui, ces aides créent des déficits. Comment vont-elles être remboursées ? Le gouvernement table justement sur la croissance pour rembourser ses déficits et ses emprunts. Aujourd'hui, qui sait dire si ce sera suffisant ? Un jour ou l'autre, il nous sera peut-être dit que ce n'est pas suffisant et qu'il faut que tout le monde participe. Des dotations pourront alors nous être encore enlevées. À ce jour, je n'ai pas la boule de cristal pour le dire.
Dans la loi de finances, pour être concis, le seul changement, nous en avons parlé, concerne 3 % d'augmentation des bases. Il ne s'agit même pas de la loi de finances, mais de l'utilisation d'un indice. Or, au mois de novembre, il s'avère que cet indice était à +3,4 % sur un an. Nous pouvons donc considérer que le reste sera plutôt stable.
Au niveau de l'intercommunalité, en dehors de tout ce qu'elle peut apporter comme le projet du Parc, etc., qui est de sa compétence, elle a forcément un impact sur nos finances par le mécanisme des AC. Comme il a été dit tout à l'heure, malgré de multiples négociations, nous n'avons jamais réussi à la faire revenir en arrière sur le protocole fiscal V1, qui était illégal. Nous avons donc été obligés d'aller jusqu'à un procès que nous avons gagné. Par la baisse programmée des AC, nous avons récupéré 256 k€ par an. Au passage cette année, au mois de novembre, la décision étant rétroactive, nous avons perçu ce manque sur les années 2016, 2018,2019 et 2020. Pour mémoire, concernant les AC de 2017, avec toutes les communes de l'ex R2RS, nous avons décidé de ne pas réclamer ce montant par solidarité avec les autres communes. Pourquoi par solidarité ? Parce que tout cet argent rendu doit être finalement payé par les autres communes, dont nous pouvons considérer qu'elles avaient trop perçu. Ainsi, l'argent que nous avons récupéré a été payé par d'autres. Nous avons voulu montrer que nous n'étions pas des brutes sanguinaires et que nous savions faire preuve de solidarité. Concernant la CLECT, la commission qui évalue les charges transférées, un certain nombre de villes, en rejoignant GPSEO, ayant transféré leurs charges payées et réalisées par elles à GPSEO qui désormais les finance et les réalise. Ces transferts de charges doivent donc être estimés. Ce devait être fait dès 2016. Des travaux avaient été réalisés à l'époque, mais ils n'ont pas abouti. Seule la partie voirie a été validée dans le rapport de la CLECT de 2016. La nouvelle équipe dirigeante a remis en place les travaux de la CLECT pour finaliser ses travaux. Bien entendu, s'agissant de l'évaluation des charges, des charges non encore chiffrées et impactées ont été identifiées. Ainsi, nous avons des charges supplémentaires sur les ouvrages d'art, les bouches de pompiers pour mettre les lances, soit 72 k€ par an. Par contre, un travail complémentaire a été réalisé sur la partie voirie, non pas sur les charges, mais sur les recettes d'investissement, que j'appelle des recettes externes, puisqu'il s'agit de FCTVA. En effet, pour ce type de travaux, l'État reverse une partie de la TVA. Ils vont aussi chercher des subventions dans différentes collectivités ou autres. De même, ces subventions sont des recettes externes. Pour la ville de Vernouillet, elles sont évaluées aux environs de 222 k€ par an. Ainsi, nous réalisons -72 k€, +222 k€ de l'autre, soit un bilan de positif pour Vernouillet, puisque nous percevons 150 k€ d'AC supplémentaires. C'est une bonne nouvelle, mais je vous l'avoue, j'ai dû relire quatre fois le document afin d'être sûr de ne pas me tromper sur le sens du texte. En effet, personne ne

s’attendait à une telle nouvelle. Concernant les AC, en 2015, avant d’entrer à GPSEO, nous percevions 1,2 M€ par an. La prise la plus symbolique par GPSEO est le SDIS, c’est-à-dire les pompiers, pour lesquels nous versions à peu près 300 k€ par an. Désormais, ce montant est payé par GPSEO. De ce fait, ces 300k€ sont retirés des AC. D’où une baisse assez conséquente au début. Ensuite, c’est l’effet du protocole fiscal que nous avons récupéré sur les quatre années 2016, 2018, 2019 et 2020. à partir de 2021, nous allons percevoir 710 190 € par an net, soit plus de 900 k€, dont nous reversons 270 k€ en investissement voirie. Nous percevons exactement 887 760 €. Nous reversons 270 569 € sous forme d’AC d’investissement. Notre total est donc de 717 190 €.
Concernant les finances de Vernouillet, premier constat, nous sommes en train de travailler et de finaliser les comptes de l'année 2021. Nous avons un certain nombre de recettes. Ce sont de bonnes nouvelles pour nous, mais nous ne pouvions pas les prévoir au moment du vote du budget. La première concerne notre décision d’augmenter les taux. Elle nous rapporte 590 k€ par an. Ensuite, des gains n’étaient pas prévus, dont le fameux coefficient correcteur. En effet, avec le changement de fiscalité, au lieu de percevoir la taxe d'habitation et la taxe foncière communale, nous percevons la taxe foncière communale plus l’ex-taxe départementale. Au plan national, il s’agissait à peu près du même chiffre, mais forcément localement, il y a des différences. Ainsi, un coefficient correcteur a été mis en place. Les estimations ont été faites, y compris par un cabinet. Nous percevons 50 k€ de plus que nos estimations. Nous ne pouvions pas le deviner. Ensuite, la CLECT nous a rapporté 150 k€ de plus par an. Dernier point, dans les recettes exceptionnelles toujours, mais non récurrentes, un certain nombre de soldes de choses qui n’étaient pas encore payés sur les AC qui étaient dues nous ont été payés pour 120 k€. Par contre, nous avons perçu moins de facturation aux familles comme la cantine, la crèche, etc., notamment à cause des fermetures, des parents devant garder leurs enfants chez eux, du Covid, etc. L’année dernière, les droits de mutation ont augmenté de +43 %. Nous ne pouvions pas l’anticiper. Enfin, le fameux solde du contentieux GPSEO, dont je vous parlais tout à l’heure, soit 256 k€ x 4 (2016, 2018, 2019, 2020), mais en 2016, un jugement ayant été rendu sur cette partie-là, était intégré dans nos comptes. C’est la raison pour laquelle, dans les comptes de 2021 sur cette partie-là, nous avons perçu 768 k€ qui n’étaient pas prévus non plus. Même si nous savions que nous allions gagner le procès, même si nous avions d’assez bonnes nouvelles côté GPSEO sur le remboursement de cette somme, à cette époque-là, nous ne savions pas si le remboursement aurait lieu en une seule fois, sur une année ou en dix ans. Personne ne le savait à ce moment-là.
Sur charges générales, nous sommes toujours sur des montants maîtrisés. Ils ont légèrement augmenté, mais sur une année où nous avons un peu plus d’activité que l'année précédente, car nous sommes quand même moins impactés par le Covid.
Sur la partie RH, comme nous l’avions dit, nous avons souhaité compléter les équipes, notre organigramme et nos équipes de réalisation comportant un certain nombre de trous. En conséquence, la masse salariale a augmenté tout en restant finalement à peu près au même niveau qu'en 2014, et bien inférieure, avec 930 k€ d’écart. En effet, si nous avions gardé toutes les personnes présentes en 2014, la masse salariale serait de 930 k€ supplémentaires par l’augmentation naturelle du GBT. En nombre d’emplois, nous sommes revenus à peu près au nombre d'emplois de 2013. Par contre, les emplois un peu plus précaires sont beaucoup moins nombreux. En effet, d’un point de vue social, nous avons souhaité intégrer dans les effectifs des vacataires ou des personnes précaires.
Les dotations de l'État ont beaucoup diminué de 2013 jusqu'à 2017. Malgré une certaine stabilité, nous perdons tout de même 20 k€ à 30 k€ tous les ans. Le total a dépassé les 800 k€. Ainsi, tous les ans, nous percevons 800 k€ de dotations de moins qu’en 2013. Les charges, qui nous sont confiées par l'État, n'ont pas bougé. Elles ont même plutôt tendance à augmenter.
La répartition des postes ne bouge pas. Nous suivons les évolutions du régime indemnitaire. Les prestations sociales sont toujours les mêmes également.
Concernant l'endettement, depuis un certain nombre d’années, nous n’avons plus du tout d’emprunt variable. Il n’y a donc pas de risque de ce point de vue. L’endettement par habitant s’arrête en 2021. Comme j'ai eu l’occasion de l’expliquer en commission, le but de ce tableau est de le comparer à la moyenne de la strate, qui varie tous les ans. Or, cette moyenne de

la strate n’est connue qu’a posteriori. Autant il est possible de prévoir la baisse de la dette au-delà de 2021, voire en 2022, autant il est impossible de prédire la moyenne de la strate.
Concernant les évolutions telles qu'elles sont prévues, globalement, la courbe, en haut, à gauche, (xxx 1.50.58). C’est normal, l’un est le montant total de la dette, l’autre est le montant total par habitant. La différence entre les deux, c'est que le deuxième, c'est le premier, mais divisé par 10 000, puisque nous sommes 10 000 habitants. La courbe de droite représente le montant des intérêts que nous payons tous les ans. Il diminue. En effet, la conjoncture financière nous permet de faire diminuer la dette moyenne de nos emprunts.
Concernant notre désendettement par année, l’année 2014 a été compliquée. Comme je le disais tout à l’heure, en termes de comptes purs, et selon notre stratégie financière, lorsque nous établissons ce genre de ratio, nous ne prenons que les recettes de l’année. Les réserves ne sont pas prises en compte. Depuis, comme nous le voyons, notre désendettement est stabilisé.
Les PPI sont séparés en deux parties. D’un côté, les PPI investissement d’entretien et d'équipements. Nous voyons les PPI écoles, les PPI sport et les PPI pour le reste des bâtiments, et encore un petit bout d’ADAP, car nous avons toujours plus ou moins des choses à faire par rapport aux normes pour les personnes à mobilité réduite. À partir de 2022, nous ajoutons un budget sur la voirie secondaire, la voirie principale n’étant pas de notre ressort. Il est, en effet, indispensable d’intervenir sur un certain nombre de rues. Ces dépenses sont intégrées à notre budget Entretien et équipements.
Un certain nombre de projets comme l'application de notre programme et l'adaptation à des événements ou à des constats que nous pouvons faire. Dans le cadre du projet de rénovation et de réhabilitation du Parc, il faudra agrandir l'école Fratellini ou reconstruire, dans le cadre de l'école Fratellini, reconstruire la partie école maternelle, pour un montant estimé à 6,2 M€. L’école de Marsinval a besoin d'agrandir la partie cantine. En effet, elle est vraiment trop petite et il devient compliqué d’y faire les manger les enfants, car elle est commune à la partie élémentaire et maternelle. Les travaux sont estimés à 400 k€ environ. Pour information, les dates mentionnées sont les dates prévisionnelles. Elles peuvent varier selon les événements ou selon nos priorités pour une raison ou pour une autre. Il est prévu d’aménager le Clos des vignes pour réaliser des places de stationnement. Le montant de ce projet est d’environ 950 k€. Comme le rappelle Monsieur le Maire, il est cofinancé avec la communauté urbaine. Sur la rue Eugène Bourdillon, le programme immobilier intègre un parking. Nous leur vendons le terrain, ce dernier étant municipal. D’un autre côté, un parking public sera créé. Nous leur rachetons pour 200 k€ environ. Au niveau des Buissons, nous envisageons une refonte de l’ancien club house des tennis. Il est désormais libre, les tennis étant désormais dans le nouveau bâtiment. Nous souhaitons transformer ce bâtiment en salle des fêtes et y adjoindre un parking. En effet, dans ce quartier, il n’y a pas de parking pour accéder aux Buissons. Un projet est donc prévu pour environ 500 k€. Aux Buissons également, des aires de jeux sont prévues. Nous souhaitons aussi refaire un city park aux Buissons. Le city park existant est, en effet, très vieillissant. Au passage, concernant celui du quartier du Parc, les travaux n’ont pas encore commencé, mais les commandes sont passées. C’est la raison pour laquelle il apparaît sur l’année 2021.
Concernant la maison médicale, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, La Poste a définitivement décidé de partir de Vernouillet. Nous en reparlerons tout à l'heure, des délibérations sur ce sujet étant inscrites à l‘ordre du jour. Nous profitons de cette occasion pour racheter le bâtiment à une somme plutôt bien négociée afin de le transformer en maison médicale. Il nous semble, en effet, qu’il y a un besoin de médecins généralistes sur la ville. De leur côté, les médecins souhaitent travailler ensemble. Les avoir dans une maison, qui plus est en centre-ville, nous paraît la solution idéale.
Selon l’évolution du quartier de la Grosse Pierre, les ateliers municipaux seront soit reconstruits, soit rénovés, le tout pour un montant de 2 M€ environ.
Dans le cadre de la réhabilitation du Parc, le centre social sera déplacé. En effet, l’endroit actuel du centre social sera utilisé pour d'autres constructions. L’idée est de réaménager Tom Pouce, d’où le fait de bouger aussi l’école maternelle du côté Fratellini. Ainsi, nous allons réutiliser le bâtiment de Tom Pouce et l’adapter pour qu’il devienne un centre social pour 500 k€.

La maison Concha, qui est toujours une propriété municipale, est en mauvais état. Aussi, la question va se poser de savoir ce que nous en faisons. Pour l'instant, elle est inscrite en 2026. Pour autant, les travaux ne seront pas faits aussi tard. Nous devons déterminer le projet pour ce bâtiment. Une fois le projet trouvé, une rénovation s'imposera, car il n'est pas utilisable en l'état.
Concernant l'aménagement de la petite enfance, nous prévoyons de rendre les locaux plus pratiques et d'avoir un peu plus de berceaux, pour 500 k€ environ.
Le projet de l'extension du cimetière est prévu aux alentours de 350 k€. Le cimetière commence à être un peu juste. Il est temps de procéder à son extension.
Dans le cadre du chantier de la Grosse Pierre, nous nous sommes demandé si le gymnase Montillet devait être reconstruit ailleurs ou être rénové sur place. Nous optons pour une rénovation sur place, car le terrain ne pas être utilisé à autre chose. Cette rénovation est prévue aux alentours de 1,3M€.
Dans le même cadre, le terrain de foot commence à être en très mauvais état également. L'idée est de le transformer en terrain de foot synthétique pour 600 k€. Le club d'athlétisme étant en pleine expansion, nous souhaitons créer une piste d'athlétisme pour 500 k€.
Ensuite, quelques travaux d'amélioration sont prévus sur les tennis, mais cette fois sur les cours extérieures. Le parking du gymnase Dieuleveult nécessite une réfection pour 200 k€.
Dans le cadre du commerce de centre-ville, comme vous le savez, la boutique à l'essai est une cellule vide. Un mécanisme de boutiques à l'essai est mis en place. Cette cellule nécessite de nombreux travaux afin de la rendre utilisable en boutique. Dès lors, les entrepreneurs ne sont plus intéressés pour des questions de rentabilité. Si nous voulons que cette cellule soit utilisée un jour, la ville fera les travaux nécessaires. À partir du moment où nous réalisons 70 k€ ou 90k€ de travaux, il serait bien que les murs nous appartiennent. De ce fait, nous envisageons l'achat de cette cellule. Nous avons commencé à négocier avec le propriétaire aux alentours de 120 k€.
La partie projection budgétaire a été mise à jour à l'aide de différents éléments. Pour l'instant, le budget 2022, même si nous commençons à en avoir une bonne idée, n'est pas terminé. Il ne s'agit donc pas d'éléments budgétaires, mais de projections par rapport aux constats antérieurs. Grâce notamment à l'augmentation des impôts et à la tenue des comptes au jour le jour par les services, nous réussissons à tenir le mandat tout en restant bénéficiaires et, comme je le disais tout à l'heure, sans intégration des réserves. Ainsi, notre santé financière est bonne, mais nous devons rester vigilants, car nous n'aurons pas 3M€ de marge tous les ans.
Concernant les orientations retenues pour le montage du budget en cours, dans la partie recettes, nous continuons tous les ans à intégrer une petite baisse des dotations de 20 k€ à 30 k€. Nous ne touchons pas au taux de fiscalité. En intégration, pour l'instant, nous envisageons 3 %, même si 3,4 % sont quasiment officiels. Nous prenons en compte la prévision de maintien du gouvernement du coefficient correcteur. Concernant les AC GPSEO, nous prenons en compte à la fois les 256 k€ liés au nouveau protocole fiscal ainsi que la hausse de 150 k€ constatée cette année avec plaisir. En matière d'investissement, nous continuons à aller chercher des subventions. Comme j'ai eu l'occasion d'en parler en commission, nous allons peut-être même faire appel à un cabinet spécialisé pouvant nous aider dans cette démarche-là où c'est plus difficile pour les maires, c'est-à-dire auprès de l'Europe.
Concernant les dépenses, nous prévoyons cette année dans le budget de revenir à un niveau de service nominal. En effet, de nombreux services ont été perturbés l'an dernier par le Covid. D'où des dépenses inférieures sur certains points, et des augmentations par ailleurs. Forcément, le budget de fonctionnement sera en augmentation pour rendre les services prévus au niveau de la mairie. Cependant, nous allons continuer à maintenir la rigueur budgétaire en optimisant tous ces éléments. Nous sommes en plein arbitrage sur tous ces sujets. Nous avons pris certaines décisions, qui ne sont pas forcément financières à la base. Par exemple, sur les ménages, dans les différents bâtiments, comme il est extrêmement difficile de trouver le personnel, nous avons décidé d'externaliser une partie, à peu près l'équivalent de quatre ETP. Financièrement, le chapitre 012, donc la masse salariale, va baisser. À l'inverse, les achats vont augmenter du même montant.

Ensuite, nous allons solliciter la région pour une subvention sur la partie déchets sauvages. Ainsi, une partie de subvention est plutôt de l'investissement. L'autre partie consiste à commencer à s'attaquer à la décharge (xxx 2.04.28). De ce point de vue, la région nous subventionne à hauteur de 50 % d'un montant qui est d'environ 120 k€. C'est plutôt une bonne nouvelle par rapport à cet endroit. Par contre, financièrement, nous aurons une dépense ponctuelle de 120 k€ supplémentaires.
Enfin, toujours concernant les dépenses, nous allons appliquer le PPI tel qu'il est prévu et tel que je vous l'ai présenté.
En conclusion, globalement, le contexte paraît plus rassurant, mais il reste encore un certain nombre d'incertitudes, tant au plan national qu'au plan local. Ce contexte nous impose un budget responsable et rigoureux, mais répondant à la fois aux ambitions de notre programme municipal, nécessaires pour la mairie. Nous conservons donc une certaine dynamique d'investissements, ne serait-ce que dans l'entretien des bâtiments et l'amélioration des services rendus aux Vernolitains. Nous continuons de monter en puissance en matière d'environnement durable, notamment sur la politique d'achats, la continuité des projets municipaux pour l'amélioration des services rendus et du cadre de vie, le maintien d'un budget ambitieux sur la partie sociale tant sur le CCAS que sur le centre social, une utilisation raisonnée de l'endettement, nous sommes en train de monter le budget sans endettement supplémentaire, et enfin le maintien des réserves de fonctionnement, car étant donné les incertitudes, nous ne sommes pas à l'abri de quelques coups durs qui ne seraient pas de notre volonté.
Voilà pour la présentation. Avez-vous des questions ?

Sandrine BOBÉE : Je voudrais revenir sur la fiscalité. Ce point pourrait intéresser les Vernolitains. Vous avez évoqué une augmentation des bases de 3,4 %. Cette augmentation n'est pas de votre fait. Par contre, je voudrais revenir sur son impact pour les Vernolitains compte tenu de l'augmentation de la taxe foncière l'année dernière. Nous avons fait quelques simulations. Nous pourrons envoyer la matrice pour faire le calcul chez soi avec les bons chiffres. Globalement, en moyenne, si nous prenons l'augmentation de la taxe foncière de l'année dernière, 26 % de la part communale, plus les 3,4 % d'augmentation des bases et les 6 % pouvant être votés demain par GPSEO, au final, nous nous retrouvons en deux ans avec une augmentation de 40 % de la taxe foncière. Ce n'est pas anodin pour les Vernolitains. Je le sais, vous n'êtes pas d'accord avec ce calcul, mais ce n'est pas grave. Concrètement, j'ai fait une simulation sur une base de 3 k€. Pour un Vernolitain, l'augmentation est de 230 € entre l'année dernière et cette année. Depuis 2020, l'augmentation représente 374 €. En gros, en divisant la base de l'imposition par deux, nous obtenons globalement le montant de la taxe foncière. Nous avions déjà dénoncé cette pression fiscale l'année dernière. Cette année elle se retrouve sur d'autres voies encore plus importantes. Nous souhaitions faire ce rappel.
Ensuite, concernant la projection de la masse salariale, vous nous présentez la même slide depuis deux ans. Chaque fois vous vous félicitez d'avoir apporté des corrections pour éviter un niveau trop important. Or, ce niveau est quasiment de 8 M€. Si nous continuons de prolonger la ligne actuelle bleue, qui représente le fait actuel, en 2024, nous allons arriver à ce point-là. Ainsi, en quatre ans, nous aurons réussi à atteindre le même niveau que celui qui aurait été atteint en dix ans. Se rapporter en permanence à 2014 sur une courbe qui serait a priori linéaire…
Concernant les charges, en matière de recettes et de dépenses, pour information, il y a toujours un décalage entre les informations données en amont pour préparer la commission et les informations que vous nous présentez en commission, qui sont ensuite présentées au conseil municipal. Il est regrettable de ne pas nous communiquer le CA, alors que visiblement vous avez des éléments. J'ai une question sur le chapitre 011 et le chapitre 012 entre 2021 et le BP 2022. Le chapitre 011 affiche +480 et le chapitre 012 affiche -39. Ma question est la suivante : le fait de confier le nettoyage des locaux à un prestataire extérieur a-t-il un impact financier ? Si je vous pose cette question, c'est parce que l'année dernière, le 8 avril, nous avions évoqué l'indice de rigidité et vous nous aviez dit, je cite : *« Je sais très bien comment faire pour améliorer cette rigidité, mais le coup sera plus élevé pour les Vernolitains. Je prends 10 % des agents, je les remplace par des prestataires extérieurs, le ratio va*

s'améliorer, il va revenir dans la strate, mais le coût sera plus élevé pour les Vernolitains et je ne le veux pas », ce qui se concevait parfaitement. Or, aujourd'hui, nous le savons, le nettoyage va être confié à un prestataire extérieur. Pourquoi ce choix d'externalisation ? Et surtout, d'autres prestations seront-elles externalisées ? Si oui, quelle en sera la traduction financière pour les Vernolitains ?
Ensuite, concernant le PPI, vous nous présentez un plan pluriannuel d'investissement très ambitieux à hauteur de 15,790 M€. En commission, nous vous avons demandé si le PPI était financé par l'emprunt. Vous nous avez répondu par la négative. Vous l'avez redit ce soir. Nous avons fait des calculs. Nous ne comprenons pas comment vous pouvez financer 15,790 M€ d'investissement sans lever d'emprunt. Nous serions intéressés par votre calcul. Si vous y arrivez, c'est formidable. Par contre, si vous le financez par un impôt supplémentaire, ce sera moins intéressant. Concrètement, nous avons fait des simulations. Elles ne sont pas absolument exactes. Nous avons pris de grandes masses. Nous avons pris le PPI selon votre document, puis année par année, nous avons fait une projection entre 2022 et 2026. S'il vous plaît, j'essaie de continuer ma démonstration et de rester concentrée. Nous avons repris les équipements courants mentionnés dans votre document. Globalement, il faut financer 5,680 M€, par exemple, en 2022. Ensuite, il y a des remboursements d'emprunt. Ce sont vos informations. Pour les financer, nous avons émis des hypothèses. Concernant les subventions que vous allez chercher, nous sommes restés modestes avec 30 %. Le FCTVA rapporte globalement 16,40 % du montant. L'autofinancement vient de votre document. L'amortissement vient de votre document. L'excédent, vous corrigerez le chiffre s'il n'est pas bon, je crois qu'il est de 1,3 M€ l'année dernière. Globalement, le financement à trouver s'élève à 1,2 M€ dès 2022. Ainsi, dès cette année, il faut trouver 1,2 M€. Pour les prochaines années, il faudra trouver 7M€ pour financer un plan à 15,790 M€. Si le financement est réalisé par l'emprunt, il faudra forcément prendre en compte les remboursements d'emprunt. Ainsi, au total, il faudra contracter 8,3 M€ en emprunt pour financer ce plan. Aujourd'hui, selon vos dires, il s'agit d'une trajectoire, d'hypothèses, etc. Personnellement, si je me présente devant mon patron avec un budget qui n'est pas équilibré, je pense que je serai renvoyée dans mon bureau. Il serait intéressant, pour avoir la pleine connaissance du sujet, de présenter un plan pluriannuel d'investissement financé et de montrer clairement comment vous allez pouvoir le délivrer. Ce plan est ambitieux. Il est intéressant. Il est vendeur, mais comment allons-nous le payer ?
Une question additionnelle sur la voirie. Il serait intéressant de communiquer aux Vernolitains la liste des trous, etc., sur la voirie. Vous m'avez dit avoir fait un inventaire. Ainsi, nous aurions une pleine visibilité. Il faudrait également expliquer clairement -ce qui va rester de la compétence de GPSEO et ce qui relèvera de la compétence de Vernouillet. Concrètement, nous subissons tous les trous présents sur la route. Comme je le disais en commission finance, nous avons le Waze des trous pour circuler à Vernouillet. Il faut avoir les réflexes pour éviter les trous. Un peu plus de transparence à ce niveau intéressait chacun. Avez-vous prévu d'augmenter encore la taxe communale ? Enfin, comme Marie-Hélène l'a évoqué, qu'avez-vous prévu de voter demain au conseil GPSEO concernant la taxe foncière ? Je vous remercie.

Pascal COLLADO : Très bien. Merci. Pouvons-nous considérer qu'il n'y a plus d'intervention de la part de votre groupe ? Nous considérons qu'il n'y a plus d'intervention de votre groupe. Laurent va répondre. Ensuite, nous prendrons acte de cette délibération.

Laurent BAIVEL : D'après les posts que j'ai vus cet après-midi, j'ai le plaisir de voir que vous maîtrisez mieux la règle de trois que Madame LOPEZ-JOLLIVET, mais ce n'est pas encore ça. Si vous regardez votre feuille d'imposition, le taux de la taxe foncière est passé de 27,30 % à 31,40 %. Vous pouvez faire le calcul dans tous les sens, le résultat ne sera jamais de 26 %, mais toujours de 15 % d'augmentation de la fiscalité l'an dernier. Quand je parlais du post de Madame LOPEZ-JOLLIVET, qui mentionne 800 € d'augmentation, je ne suis pas là pour défendre GPSEO, parce que 6%...

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : S'il s'agit du post sur Facebook, vous devez suivre avec attention. Je vous remercie.

Laurent BAIVEL : Oui. Est-ce bien vous qui avez mentionné 800 € d'augmentation ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Nous y reviendrons.

Laurent BAIVEL : D'accord. 800 € à 6 % veulent dire que vous avez des bases fiscales à 13 300 €. À Marsinval, historiquement, nous sommes matraqués sur les bases. Une maison de 174 m² correspond à 6 500 € de base. Selon votre calcul, vous avez la chance d'avoir une maison aux alentours de 400 m². Je vous en félicite. C'est bien pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière de tout le monde. Je pense qu'il s'agit plutôt d'une erreur de règle de trois.
Concernant la masse salariale, je comprends bien vos dires, sauf qu'en effet, la courbe que vous avez vue de 2020 à 2021 représente l'augmentation du nombre de personnes. Cette augmentation était volontaire. Elle n'est pas un accident. La courbe violette représente l'augmentation de la masse salariale à effectif constant. Ainsi, à quelques exceptions près, à partir de cette année, ces deux courbes vont être en parallèle. Or, deux droites parallèles ne se recoupent jamais. Elles ne seront donc jamais au même niveau. Cette courbe là, bien sûr, je vais la continuer. Dans quatre ans, elle aura encore augmenté. La nôtre aussi, mais en parallèle. C'est mathématique. C'est de la géométrie. Ces deux courbes ne se croiseront jamais. En conséquence, nous ne rattraperons jamais la courbe rose. C'est mathématiquement impossible, sauf à augmenter les effectifs de 50 personnes, mais ce n'est pas notre objectif.

Sandrine BOBÉE : Me permettez-vous d'intervenir juste sur ce point ? En fait, je voulais montrer qu'il me semble absurde de continuer la ligne rose. En effet, la croissance de la courbe est largement supérieure au GVT. En quatre ans, l'augmentation est de 500 k€.

Laurent BAIVEL : En fait de masse salariale, oui.

Sandrine BOBÉE : Non.

Laurent BAIVEL : 6,7 M€ x 2 % pendant cinq ans, oui, l'augmentation est de 400 k€. Clairement. Rapidement, le financement des investissements va venir. C'est l'exercice du BP. Nous avons fait les projections sur nos projets. Les dépenses correspondantes ont été estimées. Elles ne sont pas encore finalisées, car nous n'avons pas encore tous les devis pour les travaux à réaliser éventuellement en 2025. Le BP donnera cet exercice.
Ensuite, concernant votre question sur la baisse du chapitre 012, ma remarque de l'année dernière est toujours valable. Nous l'avons fait, parce que nous avons des problématiques de personnel. Nous n'arrivons pas à embaucher le personnel qui convient, notamment à cause des grilles salariales de la fonction publique. Je parle bien de l'entretien. Il s'agit d'un personnel bien spécifique. Notre but n'est pas d'optimiser ce fameux ratio. Ce qui nous intéresse, c'est ce que payent les Vernolitains. Nous sommes obligés d'adapter en termes de gestion de personnel, d'où des conséquences financières, notamment sur la ligne de dépenses.

Pascal COLLADO : Reste la dernière question de Madame LOPEZ-JOLLIVET. Ce sera la conclusion de la présentation.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Avez-vous terminé ? Très bien. Je n'apprécie pas trop la façon de faire et les gloussements en général. Nous sommes ici dans une assemblée où nous devons nous écouter. Nous l'avons déjà dit et écrit. Il n'est pas très vertueux de se mettre à glousser et à faire des sous-entendus de ce genre.
Concernant ma feuille d'impôts, je l'ai reprise, et comme je m'attendais à ce genre de remarque, puisque vous suivez mon compte Facebook, je vous en remercie, je voulais juste délivrer les différents éléments. Ils sont vérifiables. J'habite 8, rue des terres rouges, donc dans la ZAC des rois. En 2020, la base était à 7 281 €, soit une cotisation de 1 145 €. En 2021, avec votre augmentation des impôts, la cotisation communale était de 1 988 €. Elle

est passée à 2 291 €. Ensuite, si je prends à la fois les 3,4 % de l'augmentation des bases en 2022 et les 6 % de GPSEO, je vais passer à une augmentation de 453 €. Ainsi, la cotisation totale sera de 2 822 €, soit un écart de 834 €, c'est-à-dire 41,97 % d'augmentation. Et je ne compte pas les 719 € supplémentaires de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je ne compte pas encore le SIVUCOP. Je tiens ce calcul à votre disposition.

Pascal COLLADO : Je n'ai pas de problème avec ce calcul. Dans votre post vous annoncez : « *Il va y avoir 6 % pour GPSEO. Faites le calcul. Pour moi, c'est 800 €.* » Vous ne parlez que de GPSEO.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Monsieur BAIVEL, j'apprécie beaucoup que vous fassiez l'explication de texte de mes posts sur Facebook. La prochaine fois, je vous les enverrai en correction avant de les poster.

Pascal COLLADO : Très bien.

Laurent BAIVEL : Donc, il y a 437 € de plus sur GPSEO.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Au total, c'est bien 834 € de ponction fiscale, Monsieur BAIVEL.

Pascal COLLADO : Merci, Madame LOPEZ-JOLLIVET. Je vous remercie de votre intervention et de ce dialogue d'experts. Je vous propose de le poursuivre en tête-à-tête après la séance. Madame BOBÉE, je suis content que vous ayez retenu que nous ne pouvons rien faire quant à l'augmentation des bases. En effet, rappelez-vous, l'année dernière, à ce même conseil, selon vos dires, nous avions la maîtrise des bases, nous pouvions donc les augmenter. Madame BOBÉE, arrêtez.

Sandrine BOBÉE : Il faut que ce soit enregistré. Donc, je vais le redire au micro. Vous manipulez les mots. Je n'ai dit en aucun cas que vous pouviez influer sur les bases de la taxe foncière.

Pascal COLLADO : Si, Madame BOBÉE.

Sandrine BOBÉE : Vous êtes très fort à ce jeu. Il n'y a pas de problème. Continuez. Bravo.

Pascal COLLADO : J'assume complètement. De plus, ce sera dans le compte-rendu. C'était un petit clin d'œil. Ne le prenez pas mal, Madame BOBÉE. C'était une remarque de l'année dernière. Voilà. Le sujet est suffisamment important pour essayer de prendre un petit peu de recul.
Concernant la présentation de ce soir, je remercie Laurent pour tout le travail réalisé dans le cadre de la consolidation budgétaire. Comme vous pouvez le voir, notre projet d'investissement est, en effet, ambitieux. Il répond à un certain nombre d'attentes des Vernolitains. Pour vous rassurer, Madame BOBÉE, il est tout à fait normal de le préciser à nouveau, ce plan pluriannuel d'investissement est fondé sur une maîtrise de la fiscalité et en aucun cas sur nos simulations d'augmentation de la fiscalité. Pour répondre très clairement à votre question, dans un contexte socioéconomique et de dotations de l'État stables, il n'est pas prévu, durant notre mandat, d'avoir recours à l'augmentation de la taxe communale. Je reviendrai sur le recours à l'emprunt. Nous avons, en effet, porté un projet de PPI avec la volonté de maîtriser l'emprunt. Pour autant, c'est un juste équilibre entre les estimations budgétaires. Si le contexte économique perdure, le prix des matériaux évoluant à la hausse, il y aura forcément des ajustements. C'est la raison pour laquelle nous avons construit notre PPI sans recours à l'emprunt, ce dernier pouvant être non pas un mode de financement, mais plutôt une variable d'ajustement en fonction des aléas, notamment des recettes et des subventions que nous ne pourrions pas obtenir.
Plus généralement, par rapport au fonctionnement, les services sont engagés quotidiennement dans une optimisation et une rigueur budgétaire sous la directive des élus.

Pour rappel, dans le cadre de notre programme municipal, nous avions une ambition, mais nous avions surtout mis en avant deux manières de faire : la rigueur budgétaire et un engagement au titre de l'environnement. En effet, comme Laurent l'a rappelé, nous souhaitons qu'à terme, 10 % de toutes nos dépenses soient ce que l'on appelle les dépenses verdies, donc au titre de l'environnement et du développement durable. Bien sûr, des précisions seront apportées lors du budget prévisionnel. Il ne s'agit là que des grandes orientations. Ainsi, nous ne parlons pas d'équilibre ligne à ligne. Nous en parlerons dans le cadre du budget. Pour précision, nous ne travaillons en aucun cas sur un budget déséquilibré. Ce n'est pas du tout notre volonté. De toute façon, c'est interdit. Nous sommes respectueux. Depuis 2014, les Vernolitains nous font confiance. Compte tenu du redressement financier que nous avons obtenu, notamment des différents projets d'investissement et de développement, nous avons, je pense, fait nos preuves. Encore un grand merci à Laurent.

Nous votons que nous prenons acte de la présente délibération.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Nous prenons donc tous acte.

DÉLIBÉRATION 2022-011
DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGET PRIMITIF 2022

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi « NOTRe » repris dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, instituant que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la délibération n°2020-022 du conseil municipal du 17 juin 2020 portant sur l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal et statuant notamment sur les modalités du débat d'orientation budgétaire,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et également de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire, avant le vote du budget primitif 2022 en séance du 16 février 2022.

DIT QUE ce rapport sera annexé à la présente délibération,

DIT QUE ce rapport sera transmis à la Présidente de la CU GPSEO,

DIT QUE ce rapport fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIÉS COORDONNÉ PAR LE SEY ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Laurent BAIVEL : Il s'agit de réaliser des économies en passant par des achats groupés, comme nous le faisons déjà, de mémoire, pour l'électricité. Avez-vous des questions ?

Pascal COLLADO : Pas de question.
Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Unanimité. Merci.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Sur une carte du SEY, qu'il faudrait peut-être faire corriger, nous sommes déjà reconnus comme étant affiliés pour le gaz. C'est sans doute une erreur.

Pascal COLLADO : S'agit-il d'une carte en annexe ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non, il s'agit d'une carte sur leur site.

Pascal COLLADO : C'est peut-être une erreur. Ou alors, ils ont anticipé la délibération.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Non, non, elle est ancienne.

Madame Véronique MARTELOT : Ils ont mis l'électricité et ils ont mis le gaz déjà. C'est pourquoi nous ne comprenions pas trop la délibération.

Pascal COLLADO : Sommes-nous déjà adhérents ?

Madame Véronique MARTELOT : Nous sommes déjà adhérents, depuis 2014 ou 2015.

Pascal COLLADO : Oui, nous sommes adhérents, mais il s'agit là du lancement d'un nouveau marché. Nous nous associons. Nous postulons au groupement de commandes. Très bien.

Je mets aux voix.

Madame Nathalie MOSTOWSKI : Pour continuer dans le sens de votre politique en matière de développement durable, les critères d'achats verts et responsables seront-ils appliqués dans le cadre du marché relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz ? Si oui, quels seront-ils ?

Laurent BAIVEL : L'idée est de faire partie de ce groupement d'achats. L'intérêt est d'être plusieurs pour payer moins cher. Nous ne serons donc pas les seuls à décider. La politique de Vernouillet ne s'appliquera pas. Néanmoins, nous verrons si nous pouvons faire évoluer les choses. Nous en avons déjà discuté un peu en commission. Nous voyons bien à quoi correspond l'électricité verte, pour le gaz un peu moins. À part les usines de méthanisation des déchets, il n'y a pas énormément de possibilités de produire du gaz vert, alors que le gaz est issu de gisements « pétroliers ».

Pascal COLLADO : Très bien. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-012
ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIÉS COORDONNÉ PAR LE SEY ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L.441-5,

Vu l'ordonnance 2011-504 du 9 mai 2011, portant codification de la partie législative du Code de l'Energie,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel approuvé par le Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines le 17 mars 2016, délibération 2016-04,

Considérant que le groupement a pour objet, la passation des marchés de fourniture et d'acheminement de gaz et des services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Vernouillet d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat d'Energie des Yvelines entend assurer
le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes.

DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de Vernouillet sera partie prenante.

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Vernouillet est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADHÉSION DE L'ASSOCIATION PÔLE DE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Pascal COLLADO : Cette délibération est présentée par Jordane.

Jordane MOUGENOT-PELLETIER : Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association pôle de ressources ville et développement social. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en commission, cette association nous a permis de réaliser un certain nombre de diagnostics sur la prévention et la sécurité, sur l'emploi et sur l'éducation. Cette association est reconnue par ses partenaires, en particulier par l'État. Nous serions, si le conseil municipal en est d'accord, la première ville des Yvelines à y adhérer pour la somme de 403,96 € par an.

Pascal COLLADO : Y a-t-il des questions ?
Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-013
ADHÉSION DE L'ASSOCIATION PÔLE DE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Ville de Vernouillet souhaite soutenir l'action du Pôle de ressources, ville et développement social, dans le cadre de l'accompagnement des professionnels de la *politique de la ville*. L'association a permis de réaliser des diagnostics territoriaux partagés dans le domaine de l'éducation, l''emploi, la prévention et la sécurité sur le quartier du Parc, avec une large participation des partenaires. Le travail engagé sur la ville va encore nécessiter l'expertise du Pôle de ressources ainsi que son regard neutre et neuf sur les collaborations inter partenariales.

D'autres collaborations pourront se développer sur la formation et l'accompagnement des professionnels et des habitants. Une enquête sur le regard porté par les habitants sur le quartier du Parc est en cours d'analyse par la direction du Pôle de ressources. Elle sera rendue prochainement.

Le montant de l'adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et s'élève à 403.96 € pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Commune d'accompagner les professionnels engagés sur les projets de la politique de la ville,

Considérant que la Commune souhaite bénéficier de l'expertise et du regard extérieur du Pôle de ressources, ville et développement social,

Vu l'avis de la commission de l'Education, Petite Enfance, Culture, Sport et Jeunesse,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au Pôle de ressources ville et développement social,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à régler les cotisations annuelles correspondant à cette adhésion,

PRECISE que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS YVELINES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN POINT CONTACT « AGENCE POSTALE COMMUNALE »

Pascal COLLADO : Ces deux délibérations sont présentées en même temps, mais nous procéderons à un vote distinct. Madame MARTELOT a demandé à intervertir les deux délibérations. Ces deux délibérations sont liées, malheureusement, Vernouillet n'est pas la seule ville des Yvelines à souffrir d'une problématique d'accès aux services publics pour un

grand nombre de Vernolitains, sur un territoire relativement compliqué en accès. En effet, selon les services publics, nous dépendons soit de Poissy, soit des Mureaux ou de Meulan. Les services publics ne sont donc pas toujours lisibles et accessibles pour la population. Dans le cadre de ce constat national, le gouvernement a lancé le dispositif des maisons France Services ayant pour objectif, en différents endroits des cantons de France, d'ouvrir une antenne de services publics regroupant différents opérateurs : la CAF, la CNRACL, la MSA, les impôts, le pôle Emploi et les caisses de retraite. Cette maison France Services va ouvrir dans les anciens locaux de la police municipale, au rez-de-chaussée de la mairie, côté rue Paul Doumer. Elle rentre dans le cadre d'un dispositif subventionné par l'État. Nous avons conventionné avec l'association PIMMS des Yvelines, qui porte déjà ce projet sur la ville des Mureaux, également sur Bois-d'Arcy, en projet sur Plaisir. Le PIMMS des Yvelines a la particularité de recevoir plus de subventions que si nous portions directement la maison France Services. Le personnel est recruté, formé et accompagné par les équipes du PIMMS grâce à leur expérience, d'où une meilleure valorisation.
Parallèlement, depuis de nombreuses années, le service postal se dégrade fortement sur Vernouillet selon un principe qui est clair : Vernouillet n'est pas prioritaire par rapport à Verneuil. Le Covid n'a fait qu'accentuer le sujet. La Poste a une approche très pragmatique. Moins il y a de transactions et moins il y a de fréquentations, moins elle met de personnel. J'ai eu l'occasion de le mentionner auprès de nos interlocuteurs de La Poste. En effet, lorsque La Poste est fermée ou lorsque les horaires ne sont pas réguliers, à un moment ou à un autre, d'autres communes se détourneront de fait du service. La Poste a réduit considérablement sa présence postale avec seulement 17 heures d'ouverture, un service plus que délabré, car lorsqu'un renfort de personnel est nécessaire à Verneuil, La Poste de Vernouillet ferme, et lorsqu'il y a de l'absentéisme sur Vernouillet personne ne vient remplacer la personne absente. Forts de ce constat, et vu les nombreuses sollicitations que j'ai reçues de la part des Vernolitains, nous ne pouvions rester sans prendre la mesure du sujet. Vernouillet ne pouvait pas se priver d'un service postal. Très clairement, la fermeture définitive de La Poste de Vernouillet était envisagée au profit de celle de Verneuil. Nous avons travaillé avec les services postaux pour intégrer dans le cadre du PIMMS une agence postale communale ayant comme bénéfice tous les services postaux hormis les aspects financiers qui iront à Verneuil. Nous ne pouvons et nous ne souhaitons pas les prendre en charge, mais le bénéfice est indéniable et direct pour les Vernolitains, car nous allons passer d'une ouverture de 16 heures par semaine à une ouverture de 26h45 par semaine, avec une ouverture nocturne le jeudi jusqu'à 20h00, et tous les samedis matins. Ainsi, le PIMMS et l'agence postale seront fermés le vendredi.
Avec la fermeture de La Poste, deux sujets étaient à traiter. Premièrement, la dynamique que nous risquions de perdre au niveau du centre-ville. Depuis plus d'un an et demi, Lutgart travaille avec l'ensemble des professionnels de santé au projet de maison pluriprofessionnelle de santé. Dans le cadre du schéma de service public, de cohérence et d'attractivité de notre centre-ville, nous soumettrons, lors d'un prochain conseil municipal, l'achat de La Poste par la ville. Le sous-sol et le rez-de-jardin resteront pour les services postaux et pour les facteurs. Le rez-de-chaussée et l'étage seront transformés en maison médicale en partenariat avec les médecins de la ville, conformément à nos différents échanges et à la dynamique du centre-ville, avec une requalification intérieure et extérieure du bâtiment. Deuxièmement, l'enjeu était la perte du guichet automatique de billets. Nous avons déjà subi le départ de la Société Générale, de la BPEOP à Carrefour Market. Pour être très clair, les banques et La Poste ont une approche de rentabilité. Ainsi, Carrefour va installer un nouveau distributeur de billets. Dans le cadre du projet de la maison médicale, nous porterons le maintien d'un distributeur en lieu et place du distributeur actuel. Le tout sera réalisé dans un calendrier relativement restreint. En effet, notre objectif est d'ouvrir la maison France Services au mois de mars avec une labellisation au mois d'avril et un transfert de La Poste sans rupture du service pour fin juin début juillet. C'est donc un beau projet en vue d'améliorer le service public pour les Vernolitains et pour répondre à une attente forte de leur part. Le service postal sera optimal. L'accès aux services publics sera optimisé. Je ne peux que regretter cette compétence supplémentaire pour la ville, mais l'enjeu est trop important pour ne pas nous engager sur le sujet.
Y a-t-il des questions ?

Véronique MARTELOT : J'ai des questions concernant l'agence postale. Pour avoir bien regardé les documents transmis pour ce conseil, la convention transmise à la commission n'est pas la même. En effet, cette convention initiale mentionnait les services financiers. Or, aujourd'hui, seuls les services courrier et colis sont maintenus, et encore des services dégradés. Pour explication, La Poste est une société. Elle joue son rôle de société en optimisant ses bureaux, etc. Vernouillet est tout de même une ville de 10 200 habitants. Nous aurions aimé qu'un service reste. Il est bien que la mairie s'investisse dans la création d'une agence postale municipale, mais à la lecture de la convention, je suis quand même assez interloquée par les services proposés. Il s'agit des services courrier et colis de proximité. En effet, tout le monde va pouvoir aller acheter son carnet de timbres, envoyer un colis, etc. Par contre, tous les professionnels, et j'en ai vu au bureau de poste de Vernouillet quand je fais la queue, venant faire des dépôts en nombre ne pourront plus le faire dans ce bureau, car l'agence postale ne sera pas en capacité d'accueillir de gros volumes. Même si vous mettez une salle à disposition, elle ne suffira pas. Ainsi, tous les commerçants qui avaient l'habitude d'utiliser le service postal de proximité ne pourront pas le faire. Ils vont aller ailleurs. À la lecture du dossier, l'agence postale communale sera rattachée au bureau de Meulan. Il est dit : « *En cas de fermeture temporaire de l'agence postale communale, notamment lors des congés de l'agent territorial, la commune communique par écrit la durée de fermeture de La Poste et indique à la population par voie d'affichage les coordonnées des points de contact de La Poste la plus proche et du bureau où les objets en instance sont disponibles*. » Or, le bureau où les instances vont être disponibles, c'est le bureau de rattachement, c'est-à-dire Meulan. Ainsi, aujourd'hui, les Vernolitains devront aller chercher leurs recommandés, lorsque l'agence postale sera fermée, à Meulan. Comprenez que ce service est tout de même un peu dégradé, même s'il répond à une partie des demandes.
Vous maintenez le DAB, c'est très bien. Si La Poste se désengage, la mairie, comme dans les villages de province, va acheter ou louer un DAB. Je suis un peu navrée de voir que Vernouillet est considérée comme un village. Même si l'amplitude horaire peut être adaptée, notamment avec une ouverture jusqu'à 20h00 le jeudi, permettant à des gens de venir faire des opérations, à Vernouillet beaucoup de gens ne possèdent pas ni chéquier ni carte bancaire, et ont juste un livret de Caisse d'Épargne qui leur sert de porte-monnaie. Or, quand vous avez un livret de Caisse d'Épargne, vous êtes obligé d'aller à un guichet de bureau de poste. L'agence postale communale ne pourra pas rendre ce service. Où ces gens-là seront-ils envoyés ? Où sera obligé d'aller un aidant auquel une personne âgée a donné procuration pour retirer l'argent ? Tous ces services me semblent un peu dégradés par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Nathalie MOSTOWSKI : J'ai des questions sur le personnel. Les agents communaux vont-ils assurer le service à l'agence postale communale ? L'indemnité prévue par la convention permet-elle de couvrir les frais de personnel et de locaux ?
Concernant le PIMMS, quelles sont les qualifications du personnel employé ? Ce n'est pas très clair. Pouvez-vous nous expliquer qui seront les intervenants et quel sera leur statut ?

Pascal COLLADO : Je réponds d'abord à Madame MARTELOT. Il est indéniable que, vous comme nous, et les Vernolitains, aurions souhaité garder un service postal digne de ce nom que nous avons connu dans les années passées. Il y a l'incantation et il y a la réalité et la prise de décision nécessaire. Comme vous l'avez dit, La Poste a désormais une approche entrepreneuriale. La Poste a une obligation pour une ville comme Vernouillet. C'est ce vers quoi nous allions basculer avant la renégociation nationale, c'est-à-dire une amplitude de 12 heures d'ouverture par semaine. Selon les directives, cette amplitude va encore se réduire pour atteindre six heures par semaine. Je vous rejoins, pour une ville de 10 000 habitants, nous ne pouvons pas ne plus garder ce service. Quel choix avions-nous ? Faire une motion en conseil municipal. Elle n'aurait rien donné. Cette décision est le résultat de presque quatre ans de discussions avec La Poste et de positions arc-boutées. À un moment, il y a un principe de réalité. Je me refuse catégoriquement à voir les services publics disparaître de la ville de Vernouillet dans leur globalité. Vous l'avez dit, nous avons une population de personnes vulnérables, de personnes âgées, mais aussi de personnes ayant une activité

professionnelle qui n'est pas forcément compatible avec les services publics. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à maintenir ces services publics. Comme vous, je peux regretter que cette compétence soit une compétence supplémentaire que la ville prend à sa charge, mais au même titre que les maisons de santé. Il y a cinq ou dix ans, nous ne parlions pas des maisons de santé portées par les villes. Il y a 30 ans, nous ne parlions pas des polices municipales portées par les villes. La tendance est au transfert des compétences régaliennes aux communes. Pour autant, nous sommes pragmatiques. Pour répondre très clairement à votre question, le montage de la convention n'est pas forcément très clair. Il y a deux délibérations : une délibération de convention avec le PIMMS au titre de la maison France Services et une délibération au titre de l'agence postale communale. Comme je l'ai dit, ces deux délibérations sont liées, car il s'agit du même personnel. L'agence postale communale ne sera pas gérée par une personne. Le PIMMS, c'est trois personnes à temps plein en présentiel sur les 26 heures. Même si une personne est absente, avec la personne présente à La Poste actuellement, trois personnes seront présentes en permanence. Par contre, c'est vrai, nous n'aurons pas 100 % du service. Les services bancaires seront à Verneuil. Je le déplore, mais à un moment ou à un autre, c'est aussi une question de pragmatisme. Verneuil et Vernouillet dépendent de Meulan. Je suis d'accord avec vous. Quel choix avons-nous ? Faire de l'incantation ou être réaliste ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLIVET : Nous formons le vœu que le bureau de poste de Verneuil ne ferme pas lui non plus.

Pascal COLLADO : La fermeture de Verneuil n'est pas d'actualité. Ne nous trompons pas de débat, Mesdames. Si demain, l'agence de Verneuil ferme, vous pourrez présenter un vœu. Nous le voterons tous avec vous. Aujourd'hui, La Poste est rentrée dans une logique mercantile. Il n'offre plus le service public que nous avions auparavant. Par ailleurs, les services postaux et leur utilisation baissent très clairement.

Véronique MARTELOT : Où vont être rattachés les clientèles dites financières, à Meulan, à Verneuil ?

Pascal COLLADO : Ils dépendent déjà de Verneuil. L'agence est la même. Aujourd'hui, Verneuil et Vernouillet sont mutualisées sur une même équipe. L'agence de Vernouillet est l'annexe de l'agence de Verneuil. Par exemple, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la BPEROP a fermé. La Société Générale nous a envoyé un courrier après être partie. La Poste est aujourd'hui dans cette logique. Je me suis battu. De plus, il y avait une proximité, puisque Hugues RIBAULT, l'ancien maire d'Andrésy, et Denis FAIST, son adjoint aux finances, faisaient partie de la commission territoriale. Nous avons travaillé ensemble. Mais à un moment, il y a un principe de réalité. Soit nous subissons, soit nous agissons. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé sur ce projet et candidaté au titre du PIMMS pour une maison France Services en lien les services postaux. En outre, l'attractivité du centre-ville n'est pas dénaturée, car nous avons l'opportunité, en rachetant le bâtiment de La Poste, d'installer une maison médicale fortement attendue à la fois par les professionnels de santé et des Vernolitains.
Notre projet est donc cohérent, mais, je le redis, c'est une compétence que nous prenons. C'est compliqué. Certes, nous sommes fortement aidés. Pour répondre à votre question, le personnel est formé dans le cadre de la maison France Services et des services postaux. C'est très clair. Il y a un processus de formation. Les personnes sont déjà recrutées et déjà en formation, accompagnées par le PIMMS. L'autre intérêt de conventionner avec le PIMMS, c'est qu'il y a trois personnes pour calibrer notre offre de services. Si une personne manque, le PIMMS peut être en mesure d'amener du renfort. En effet, comme je le vous l'ai dit, il n'y a pas la seule équipe de Vernouillet. Le PIMMS, c'est Les Mureaux, Bois-d'Arcy, Plaisir, plus une autre ville en projet. Tel est le fonctionnement.

Madame ??? (2.52.01) : (Inaudible).

Pascal COLLADO : Pour revenir sur le montage, il s'agit d'une convention entre La Poste et la Ville, mais la Ville reverse l'aide qu'elle va percevoir au PIMMS dans le cadre du financement d'une des trois personnes. La ville fait l'interface entre l'agence postale communale et la maison France Services et les regroupe. Pour tout vous dire, en France, les maisons France Services avec des services postaux sont nombreuses. Dans les Yvelines, nous aurons une agence postale communale à l'intérieur de la maison France Services. Sinon, sans La Poste, il y aurait eu seulement deux personnes.

Véronique MARTELOT : Dans la convention, il est dit que la mairie va mettre à la disposition du PIMMS des bureau nécessaires afin de tenir des permanences dans des lieux qui auront été conjointement décidés alors que dans le préambule il est indiqué que ce sera sur le site municipal au 9 rue Paul Doumer » , peut-on connaître les autres lieux.

Pascal COLLADO : Non, ils ne sont pas dans différents endroits de la ville. La maison France Services est en mairie. Ils sont volants parce qu'ils font des remplacements.

(2.53.16 inaudible).

Pascal COLLADO : Oui, bien sûr. D'où l'intérêt de travailler avec le PIMMS, car ce dernier offre cet accompagnement. Le personnel sera formé sur les sujets France Services et sur les services postaux. Il s'agit d'un service global. Très bien.

Madame MARTELOT voulait voter La Poste en premier.

Véronique MARTELOT : oui, comme je l'ai dit c'est plus logique de voter en 1 l'agence postale et en 2 la convention PIMMS, puisque cette dernière parle de l'agence postale.

Pascal COLLADO : Je propose un vote groupé si vous en êtes d'accord. Êtes-vous d'accord ? Qui est contre ? Qui est pour ? Nous allons voter dans les règles.

Qui est pour la convention avec La Poste ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

Qui est pour la convention avec le PIMMS ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

Nous sommes dans le formalisme. Il n'y a pas d'interprétation.

Véronique MARTELOT : Un article annonçait déjà la création de ces deux entités, alors même que nous n'avions pas délibéré.

Pascal COLLADO : Vous n'avez pas bien lu l'article, Madame MARTELOT.

Véronique MARTELOT : Si.

Pascal COLLADO : « *Ce soir sera soumis au conseil municipal*. »

Véronique MARTELOT : « *Sera voté au conseil municipal*. »

Pascal COLLADO : C'est ce que nous venons de faire. Ce pouvait être un vote contre.

Véronique MARTELOT : Oui, mais je trouve un peu dommage pour les Vernolitains d'apprendre par la presse qu'il n'y aura plus de bureau de poste à Vernouillet, alors que quelque part, vous le saviez, puisque vous nous avez dit avoir été en négociation pendant deux ans. Vous auriez pu alerter les Vernolitains sur la baisse du service et la disparition du bureau de poste.

Pascal COLLADO : Madame MARTELOT, je ne suis pas d'accord avec vous.

Véronique MARTELOT : Pourquoi ?

Pascal COLLADO : Je me suis peut-être mal exprimé. Je n'accepte pas de dire aux Vernolitains qu'il y a une baisse de service. Aujourd'hui, il y a une amélioration. Vous êtes aussi sur Facebook. Vous pouvez donc voir les réactions. Les Vernolitains sont enchantés par notre proposition. La grande majorité des Vernolitains vient à La Poste pour des services postaux. Or, nous allons augmenter le service à la population. Si nous avions fait une communication en dehors de la presse, vous auriez dit qu'il fallait communiquer par la presse. Il s'avère que c'est la concordance des temps. La maison France Services est un dispositif d'État. Le Parisien a été informé de ce projet sur la ville. Ce journal s'est saisi du sujet. Nous avons émis une réserve en disant que ce projet serait voté. Nous votons ce soir. Il aurait pu s'agir d'un vote contre. Un vote n'est pas forcément positif. Je m'en réjouis, ce projet a été voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-014
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS YVELINES

Depuis l'été 2021, un projet d'ouverture de point PIMMS France Services est travaillé en lien avec l'association PIMMS Yvelines, basée aux Mureaux, les services préfectoraux et la Ville.

Un PIMMS est un lieu d'accueil, un relais d'information et de médiation ouvert à tous. Il a pour mission de faciliter l'accès aux droits en général et en particulier l'accès aux services publics proposés par les membres de l'association et par ses partenaires.
Pour améliorer la présence postale sur la commune et ainsi rendre aux Vernolitains un accès facilité à l'ensemble des services proposés, une agence postale communale ouvrira au sein de ce point de médiation sociale ouvert en collaboration avec l'association implantée aux Mureaux.

Outre le service postal, le point PIMMS France Services contribuera à compléter l'offre de services existants sur le territoire par la mise en place et l'installation d'activités d'accueil de proximité sur le site installé dans les locaux de la Mairie, situés 9 rue Paul Doumer – 78540 Vernouillet.

Afin de répondre au principe de proximité, ce point PIMMS sera présenté à la CAF pour être labellisé « Point relais CAF » et à l'Etat pour être reconnu « Maison France Services ». Des entreprises partenaires contribueront également à élargir le panel de services offerts au sein du dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat avec le PIMMS Yvelines annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant la volonté affirmée de la Poste de fermer le bureau de poste de la Ville,

Considérant la nécessité pour la Ville de Vernouillet de conserver une activité postale,

Considérant la possibilité offerte par le dispositif « Maison France Services » d'apporter en plus de l'activité postale un panel de services de proximité au profit des Vernolitains,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le PIMMS Yvelines.

INSCRIT le montant de la participation de la Commune au dispositif à hauteur de 15 000 € par an.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la Commune.

PRECISE que le représentant de la Commune au sein du conseil d'administration du PIMMS Yvelines sera désigné ultérieurement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-015
SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN POINT CONTACT « AGENCE POSTALE COMMUNALE »

Depuis le premier confinement de mars 2020, la qualité du service postal s'est largement dégradée. A l'automne 2020, la Poste a fait part à la Mairie de son souhait de fermer le bureau postal de Vernouillet et reconcentrer l'ensemble de leurs effectifs sur le bureau de Verneuil sur Seine.

Dès lors, la Mairie a travaillé à des alternatives viables et génératrices d'un retour et d'une amélioration de service pour les Vernolitains.

Au terme de plusieurs mois de travail, en lien avec les services de la Préfecture et de l'association PIMMS Yvelines, un dispositif satisfaisant a été trouvé et mis en place. Vernouillet accueillera un point PIMMS France Services qui lui-même accueillera une Agence Postale Communale.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement de la Poste à la transformation de la présence postale sur la ville d'un point de vue logistique et financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative à l'ouverture d'un point contact « agence postale communale » annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Vu la délibération n°2022-014 relative à la convention de partenariat avec le PIMMS Yvelines,

Considérant la volonté affirmée de la Poste de fermer le bureau de poste de la Ville,

Considérant la nécessité pour la Ville de Vernouillet de conserver une activité postale,

Considérant la possibilité de transformation de la présence postale sur la commune par le biais d'une Agence Postale Communale,

Considérant la nécessité d'organiser les modalités pratiques et financières d'un tel dispositif,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'ouverture d'un point contact « agence postale communale ».

PRECISE que la contribution de la Poste sera affectée pleinement au fonctionnement de l'agence postale communale ouverte en collaboration avec le PIMMS Yvelines.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AVEC DÉFI SERVICES + FIXANT LES MODALITÉS DES CHANTIERS D'INSERTION ET DES CHANTIERS JEUNES

Pascal COLLADO : La parole est à Jordane.

Jordane MOUGENOT-PELLETIER : Il convient de signer une convention avec Défi Services+, qui nous aide à porter des chantiers d'insertion. Il ne s'agit plus seulement de chantiers jeunes, ces chantiers pouvant s'adresser à un large public. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission l'année dernière, neuf chantiers différents ont été portés. Défi Services+ nous a aidés à en porter trois exactement. Tous les détails sont dans la convention allant du choix des publics bénéficiaires de ces chantiers à leur destination. Il a été demandé aux services et à Défi Services+ d'être inventifs. Les chantiers d'insertion ne doivent plus seulement consister à laver des cages d'immeubles. Ils doivent servir à toute la ville ainsi qu'à des domaines qui n'étaient pas investis auparavant comme la Culture ou le développement durable. Avez- vous des questions ?

Pascal COLLADO : Y a-t-il des questions ?
Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-016
CONVENTION AVEC DÉFI SERVICES + FIXANT LES MODALITÉS DES CHANTIERS D'INSERTION ET DES CHANTIERS JEUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention avec DEFI Services + fixant les modalités des chantiers d'insertion et des chantiers jeunes,

Considérant que la municipalité souhaite continuer à développer sa politique d'insertion socioprofessionnelle à destination des 18-25 ans en proposant d'organiser des chantiers-jeunes ou d'insertion et en s'appuyant sur le tissu associatif,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec DEFI Services + afin de fixer les modalités d'organisation des chantiers jeunes et des chantiers d'insertion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DES 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT 2022

CONVENTION AVEC CDC HABITAT RELATIVE À L'UTILISATION ET À L'ANIMATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Pascal COLLADO : Je passe la parole à David. Pour rappel, une deuxième délibération a été mise sur table. Elles portent sur les conventions en lien avec cette demande de subvention.

David LETTERON : Merci. L'ANS, Agence Nationale du Sport, est chargée de la mise en œuvre du programme des « 5 000 équipements sportifs de proximité ». Dans la perspective des Jeux olympiques 2024, ce programme vise à construire des équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. Les territoires éligibles concernent notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV). La liste des équipements de proximité éligibles concerne en majorité des structures de plein air comprenant des créneaux d'accès libre. La municipalité a prévu de construire un city stade dans le quartier du Parc pour un montant de 65 k€ TTC. Ce projet pourrait rentrer dans ce programme de financements de l'ANS. La présente délibération porte sur l'équipement de l'ANS grâce à la subvention. Concernant la deuxième délibération, comme nous l'avons vu en commission, il s'agit d'une convention, demandée par l'ANS pour monter le dossier de subvention, avec CDC-Habitat. Ne pouvant pas diversifier leurs demandes en fonction des équipements, il nous a été demandé de trouver des associations sportives également. Les associations de handball et d'athlétisme ont accepté de signer une convention.

Pascal COLLADO : Madame MARTELOT.

Véronique MARTELOT : s'agit' il d'un city parc ou city stade, car lors d'un précédent conseil on avait parlé des deux ?

David LETTERON : La municipalité a prévu de construire un city stade dans le quartier du Parc pour un montant de 66 k€.

Véronique MARTELOT : sur ces 66 keuros, une partie est à la charge de la mairie, l'autre devait faire l'objet d'une subvention qui a été refusée dans un premier temps, pour combien et vous avez redemandé une subvention ?

David LETTERON : Non. Comme je l'ai dit en commission, il s'agit de 30 k€ environ.

Monsieur ??? (2.59.27) : Lors du conseil municipal (xxx 2.59.34) une demande de subvention avait été faite auprès du département dans le cadre de la DTER. Normalement, cette subvention (xxx2.59.53). Le département était également partenaire à hauteur de 8 k€. Cette subvention rentre-t-elle dans cette enveloppe ?

David LETTERON : La DTER, c'est l'État, notamment le département. Nous n'avons pas été retenus.

Monsieur ??? (3.00.16) : (Inaudible).

David LETTERON : Pour le tableau numérique, nous avons été retenus.

Monsieur ??? (3.00.32) : (Inaudible).

David LETTERON : Nous ne les avons pas eus.

Monsieur ??? (3.00.42) : C'est dommage.

David LETTERON : Oui.

Pascal COLLADO : Je suis bien d'accord. En tout état de cause, nous ne pouvons pas être financés à plus de 70 %.
Je mets aux voix. Il s'agit d'un vote groupé.

Monsieur ??? (3.0056) : (Inaudible).

Pascal COLLADO : Oui, tout à fait. Nous votons la délibération portant sur la convention et les conventions afférentes.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-017
PROGRAMME DES 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT 2022

L'Agence Nationale du Sport est chargée de la mise en œuvre du programme des « 5000 équipements sportifs de proximité » qui vise à construire des équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. Les territoires éligibles concernent notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de la Ville de construire un city stade au sein du quartier du Parc,

Considérant la demande de financement sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant les équipements de proximité en accès libre,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de construction d'un City Stade dans le quartier du Parc pour un montant prévisionnel de 65 000 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de l'ANS et à signer tous les documents afférents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-018
CONVENTION AVEC CDC HABITAT RELATIVE À L'UTILISATION ET À L'ANIMATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'Agence Nationale du Sport est chargée, dans la perspective des jeux olympiques 2024, de la mise en œuvre du programme des « 5000 équipements sportifs de proximité » qui vise à construire des équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés et notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-017 du 16 février 2022 approuvant le projet de construction d'un City Stade dans le quartier du Parc,

Considérant la demande de financement sollicitée par la Ville auprès de l'Agence Nationale du Sport pour les équipements de proximité en accès libre,

Considérant que pour la bonne instruction du dossier de demande de financement, une convention relative à l'utilisation de cet équipement doit-être signée avec :

- le bailleur CDC habitat.
- l'association sportive Vernouillet Athlé

- l'Union Sportive de Handball de Vernouillet (USHB2V)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions, ci-annexées, relatives à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Karim ne prend pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à 32 voix POUR et 1 ABSTENTION M. AOUES Karim.

CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET

Pascal COLLADO : La création de cet emploi est liée à la réussite à un concours. Nous proposons un poste d'animateur territorial. Un adjoint d'animation a été promu au titre de la réussite au concours. Y a-t-il des questions ?

Véronique MARTELOT : Comme je l'ai déjà mentionné à un précèdent conseil municipal, la délibération de suppression de l'intégralité des postes n'ayant pas été supprimés depuis un an. À chaque présentation de création de postes, notamment liée à un concours, il nous a été dit qu'un comité technique serait réuni et que nous prendrions une délibération de suppression de poste. Or, la dernière délibération avec une suppression de poste date de novembre 2020. Afin d'être clair vis-à-vis des dossiers devant être présentés au niveau du budget, il serait bien de voter au préalable une délibération en vue d'une régularisation. C'était un souhait.

Pascal COLLADO : Cette régularisation a lieu une fois par an. Nous la ferons. Tout à fait. Comme vous l'avez souligné, un CT doit être tenu.
Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-019
CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la réussite au concours d'animateur et les fonctions correspondantes du lauréat en adéquation avec son évolution professionnelle,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant que la nomination du lauréat est réalisée sur un emploi d'animateur qui n'existe pas au tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'animateur pour formaliser la nomination,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi d'animateur à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

DIT que l'emploi sera rajouté au tableau des effectifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

CRÉATION D'UN EMPLOI « ADULTE RELAIS »

Pascal COLLADO : Pour répondre à la question posée en commission, deux adultes relais interviennent déjà au centre social. Un adulte relais intervient au titre de l'accompagnement à la recherche d'emploi et de l'accompagnement des jeunes. Cet emploi est attaché au PIJ. Nous avons également une référente famille. Dans le cadre du dispositif national, nous avons pu bénéficier d'un troisième poste d'adulte relais. Pour rappel, le financement des postes d'adultes relais est assuré en partie par l'État à hauteur de 80 % sur une durée de trois ans. L'objectif est de travailler en transversalité avec le service Jeunesse et sports, l'Espace Vernot et le PIJ. Nous devons donc renforcer les équipes, notamment rattachées au centre social.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : (3.03.22 inaudible) pour les emplois relais. Nous aurions aimé avoir des éléments écrits, communicables, afin de faire le compte des emplois relais par service. C'était le but de la question. Je voudrais savoir si des notes sont prises chaque fois que nous posons des questions. Monsieur le Maire, vous répondez en conseil municipal, mais uniquement à l'oral.

Pascal COLLADO : Madame LOPEZ-JOLLIVET, je veux bien vous l'envoyer avant, mais les réponses sont dans le compte-rendu. Il n'y a pas plus formel.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ce n'est pas une question de respect des règles, etc. Quand nous posons des questions, il est plus pratique pour nous d'avoir les retours de la commission par écrit afin de les archiver, tout simplement.

Pascal COLLADO : Pour tout vous dire, je trouverais plus intéressant de répondre à vos questions en commission afin de les porter à la connaissance de tous plutôt qu'à vous. Il n'y a pas de problème, vous aurez les réponses par mail.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Il s'agit simplement de nous mettre d'accord. Si chaque fois que nous posons une question en commission, vous faites la réponse à l'oral en conseil municipal, nous en prenons acte. Nous le saurons quand nous poserons des questions.

Pascal COLLADO : C'était pour vous être utile. La réponse vous sera donnée par mail avant le conseil municipal et je n'en ferai pas acte pendant le conseil municipal.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Voilà. Je vous fais confiance, vous les reprendrez.

Pascal COLLADO : Nous posons une règle que je veux bien acter aujourd'hui : la question posée en commission, à laquelle il sera répondu par mail, ne sera pas reprise en conseil municipal.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Oui.

Pascal COLLADO : OK.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ce n'est pas le même objet.

Pascal COLLADO : Très bien. Il n'y a pas de problème. Nous ferons ainsi.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Merci.

Pascal COLLADO : Il n'y a pas de souci. Je voulais vous être agréable et répondre à votre question.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Mais vous êtes toujours agréable, Monsieur le Maire.

Pascal COLLADO : Merci. Nous allons finir dans une concorde communale.

DÉLIBÉRATION 2022-020
CRÉATION D'UN EMPLOI « ADULTE RELAIS »

L'Etat, par circulaire du 20 avril 2000, a mis en place un dispositif « adultes relais » dont l'objectif est de permettre le recrutement d'emplois aidés destinés à renforcer les actions avec les populations prioritaires de la politique de la ville.

Vu les circulaires DIV/DPT-IEDE/2002/283 du 3 mai 2002 et du 31 mars 2006, relatives à la mise en œuvre du dispositif « adultes relais » dans le cadre de la politique de la ville,

Considérant le souhait de la Ville de bénéficier du dispositif « adulte relais »,

Considérant que la mise en œuvre du dispositif est réalisée par la signature d'une convention avec l'Etat et le recrutement d'un emploi adultes relais qui n'existe pas au tableau des effectifs,

Considérant l'attribution d'un emploi adultes relais à la ville de Vernouillet par Monsieur le préfet délégué à l'Egalité des chances,

Considérant qu'il convient de créer un emploi adulte relais pour formaliser le recrutement d'un médiateur emploi/jeunesse pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des 18/25 ans,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi adulte relais à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

CHANGEMENT DU TYPE DE VOIE DE L'IMPASSE DES ORMES EN RUE DES ORMES

Pascal COLLADO : Je laisse la parole à Stéphane.

Stéphane LARCHER : Suite aux travaux réalisés cet été concernant la démolition d'une cage d'escalier, le Code des collectivités territoriales nous impose de changer la

dénomination de l'impasse des Ormes en rue des Ormes. En effet, désormais, ce n'est plus une impasse. Avez-vous des questions ?

Pascal COLLADO : Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION 2022-021
CHANGEMENT DU TYPE DE VOIE DE L'IMPASSE DES ORMES EN RUE DES ORMES

Pour permettre le désenclavement du quartier du Parc le projet de renouvellement urbain prévoit le prolongement de l'impasse des Ormes jusqu'au boulevard de l'Europe. L'impasse des Ormes ainsi prolongée devient une rue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le plan annexé,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Considérant la nécessité d'actualiser le répertoire des voies sur la commune pour faciliter l'interventions des services de secours et autres services publics,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement de dénomination de voie de l'impasse des Ormes qui devient rue des Ormes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Pascal COLLADO : La parole est à Sandrine.

Sandrine LOEMBE : Lancé à l'été 2020 par la Région Île-de-France, le budget participatif est une démarche citoyenne qui invite tous les Franciliens à participer en proposant des projets qui préservent l'environnement ou en votant pour leurs préférés. Ainsi, la Commune de Vernouillet est lauréate de deux subventions au titre du Budget participatif pour les deux projets suivants :

- « Les bac'aromates ! » consistant en la mise en place de bacs aromatiques dans nos espaces publics, subventionnés pour un montant maximum de 3 931 €, soit 70 % du projet ;

- « Vernouillet, une ville qui a du chien ! » consistant en la création d'un caniparc au Parc des Buissons et en l'installation de canisites et de canisettes, subventionné pour un montant maximum de 10 k€, soit 63,71 % du projet.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de signer les conventions d'attribution de ces subventions. Avez-vous des questions ?

Véronique MARTELOT : Les bacs à aromates sont-ils entretenus par la ville ou par les Vernolitains ?

Sandrine LOEMBE : L'idée est de les positionner dans des endroits denses. Il s'agit de tables à hauteur d'homme. Ces bacs sont entretenus par la ville. Il s'agit en fait d'une première étape pour aller, bientôt je l'espère, vers des permis de végétalisation de certains endroits de la ville. Les aromates sont à partager entre les citoyens de la commune.

Véronique MARTELOT : Ainsi, tout citoyen de Vernouillet pourra-t-il aller piocher dedans, si je puis dire ?

Sandrine LOEMBE : Oui, absolument.

Véronique MARTELOT : Est-ce l'idée ?

Sandrine LOEMBE : Oui.

Véronique MARTELOT : D'accord. Je n'avais pas très bien compris.

Sandrine LOEMBE : Vous pouvez consulter le texte complet sur le site du budget participatif, c'est-à-dire le lien internet pour lequel vous avez peut-être voté.

Madame ??? (3.08.33) : J'ai également une question. Au square, près du Clos des Vignes, il y avait des bacs avec des pieds de tomates et peut-être des aromates également, à une époque. Font-ils partie des bacs aromates ?

Sandrine LOEMBE : Ils n'en font pas partie. Il s'agit là d'un nouveau projet. Le square Louis Potier, près du Clos des Vignes, est ciblé.

Madame ??? (3.09.01) : Merci.

(3.09.02 à 3.09.44 Inaudible).

DÉLIBÉRATION 2022-022
CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Budget Participatif lancé par la région Ile-de-France permet aux communes lauréates de mettre en place des projets originaux sur le thème de la reconstruction écologique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CR 2019-075 du 18/12/2019, du Conseil Régional d'Ile de France,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Considérant les deux conventions d'attribution des subventions au titre du Budget Participatif écologique ci-annexées,

Considérant le souhait de la Commune de Vernouillet de lancer des projets originaux sur le thème de la reconstruction écologique,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'attribution de la subvention pour le projet « Les bac'aromates ! » et le projet « Vernouillet, une ville qui a du chien ! ».

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS PROPRETÉ »

Isabelle MARTIN : Dans le cadre du dispositif « Fonds propreté » mis en place par la Région Île-de-France, pour répondre aux objectifs régionaux de réduction et de valorisation des déchets, sujet préoccupant de nombreuses personnes, la Commune de Vernouillet a reçu une suite favorable à ces deux demandes de subventions pour lutter contre les dépôts sauvages sur son territoire :

- Objet du projet 1 : Assurer l'opération d'enlèvement et de traitement des déchets sauvages sur une zone agricole protégée (ZAP). Ce projet est subventionné pour un montant maximum de 59 422 €, soit 50 % du projet) ;

- Objet du projet 2 : La réalisation de fossés et d'empierrements, de l'acquisition et de la pose de caméras de chasse et de barrières et autre matériel. Ce projet est subventionné pour un montant maximum de 44 376,56 €, soit 80 % du projet).

Y a-t-il des questions ?

Pascal COLLADO : Madame MOSTOWSKI.

Nathalie MOSTOWSKI : En commission, nous avions demandé que nous soient communiquées les fiches projets associées à chacune des conventions censées décrire les projets. Sauf erreur de ma part, nous ne les avons pas reçues. Outre la description du projet, il est intéressant de comprendre qui prend en charge le reste à charge. En effet, au total, il reste à peu près 70 k€ de budget à financer. Qui finance ce reste à charge ? D'autre part, une question portait également sur l'une des obligations de s'engager à recruter deux stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois. Qu'en est-il ? Pourquoi recruter des stagiaires ? Globalement, au niveau de la commune, il serait également souhaitable de restaurer et remettre en place les barrières à l'entrée de chemins ruraux, afin d'éviter ces dépenses d'enlèvement de dépôts sauvages. Ces barrières, qui existaient auparavant, font défaut. La plupart n'existent plus.

Isabelle MARTIN : Les barrières ont systématiquement duré entre une semaine et 15 jours.

Laurent BAIVEL : Comme je le mentionnais tout à l'heure dans le ROB (3.12.56 inaudible).

Pascal COLLADO : Pour donner une perspective par rapport au sujet, comme l'a dit Isabelle, ce sujet nous préoccupe, comme, je pense, l'ensemble des membres du conseil municipal, et au-delà, l'ensemble des Vernolitains. Ce sujet a été un peu abordé, tout à l'heure, dans le cadre de la convention avec le cabinet d'avocats. Même si nous menons des actions régulières au titre de la plaine agricole et des dépôts sauvages, Vernouillet subit les affres et les incivilités récurrentes, voire permanents, des dépôts sauvages. Nous avons donc décidé d'agir sur plusieurs fronts. Le premier front est un point important. En effet, à l'endroit, que nous appelons la décharge France 2, située à l'endroit du studio de télévision de « Complément d'enquête » sur ce sujet, en limite de Chapet, la ville complète les 50 % pris en charge par la région, soit une enveloppe de 120 k€ pour nettoyer cet espace. En commission, il avait été demandé à qui appartiennent ces parcelles. Elles appartiennent à des propriétaires privés. Pour avoir le financement de la région, une convention d'intervention foncière avec la ville est nécessaire afin d'intervenir pour nettoyer les parcelles privées. Pour autant, même en l'absence de financement, les parcelles privées sont nettoyées par la ville. La deuxième action consiste, en effet, en la remise en place de barrières, mais pas en bois. Nous travaillons conjointement avec la ville de Chapet, laquelle a posé trois barrières semblant être efficaces. Nous allons donc nous servir de cette

expérience chapetoise. Nous allons également procéder à des empierrements et à des fossés. Comme vous le savez, la problématique de la plaine agricole est d'avoir un sol très sablonneux. Poser une barrière sans traiter les abords, permet la création d'un chemin à côté. Les empierrements et les fossés sont donc nécessaires. Une réflexion est également menée sur la brigade verte afin de bénéficier d'une présence effective sur la plaine agricole. Cette mise en place est plus complexe que ce que nous aurions pu penser, non pas sur le montage financier en tant que tel, mais plus sur la délégation de compétence et l'organisation de cette mutualisation intercommunale. Nous avons sollicité l'accompagnement d'un cabinet sur le sujet. Les caméras sont déjà en place. Il s'agit de caméras de chasse. Autre action importante, lors du prochain conseil municipal, nous prendrons une délibération en vue de la mise en place d'un tarif d'amende pour les personnes interpellées. Si la justice pouvait nous suivre, et je me permets de renforcer ce propos, ce serait bien. En effet, nous avons déposé quatre plaintes nominatives vis-à-vis d'un contrevenant. Les quatre plaintes ont été classées sans suite avec un simple rappel à la loi et une excuse de la dernière contrevenante disant qu'elle ne savait pas qu'elle n'avait pas le droit de faire des dépôts sauvages dans les terres agricoles. Il s'agit là d'une très grosse problématique. Un travail est également mené avec la SAFER sur un certain nombre de bosquets et de friches afin de rendre certains espaces aux cultures, permettant de ce fait d'avoir un petit peu moins d'espaces sensibles. Pour autant, c'est un juste équilibre entre garder des espaces propres, rendre des espaces à la culture, mais aussi conserver nos bosquets et nos taillis, ces derniers étant importants dans le cadre de la biodiversité. Nous gérons déjà ces sujets. Nous en sommes déjà à près de 140 k€ sur les deux ou trois dernières années concernant les dépenses d'enlèvement. Comme vous l'avez vu dans les décisions du maire, nous avons conventionné, notamment avec PICHETA sur la valorisation des déchets enlevés dans la plaine. Je ne peux que déplorer cette dégradation des espaces naturels et des espaces agricoles. Nous pourrions largement utiliser les dépenses consacrées à l'enlèvement des dépôts sauvages pour d'autres actions.

Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-023
CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS PROPRETÉ »

Dans le cadre du dispositif « Fonds propreté », mis en place par la Région Ile de France, pour répondre aux objectifs régionaux de réduction et de valorisation des déchets, la Commune de Vernouillet a reçu une suite favorable à ces deux demandes de subventions pour lutter contre les dépôts sauvages sur son territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier du Conseil Régional, approuvé par délibération n° CR2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier, adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 modifié,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Considérant, les deux conventions d'attribution de la subvention au titre du dispositif « Fonds propreté » ci-annexées,

Considérant le souhait de la Commune de Vernouillet de lutter contre les dépôts sauvages,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-annexées pour l'attribution des subventions au titre du dispositif « Fonds propreté ».

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

BILAN ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CAPH)

Pascal COLLADO : Nous finissons avec Lutgart.

Lutgart ROUX : La commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée en février, en conseil municipal présidé par Monsieur COLLADO, notre maire. Neuf élus ont une délégation en lien avec l'inclusion des personnes handicapées : la petite enfance, l'éducation, la mobilité, etc. Madame PAMÉLA, « La lunette jaune », représente les commerçants. Les usagers sont représentés par dix personnes. Au printemps de cette année, il était difficile de se réunir. Nous avons donc procédé à un sondage par e-mail afin de connaître les points méritant une attention particulière. Nous nous sommes réunis pour la première fois en juillet afin d'installer la CAPH. Une deuxième réunion a eu lieu le 18 novembre. L'ADAP, l'Agenda d'Accessibilité Programmé, a été présenté aux membres de la commission. Il est basé sur un rapport technique d'octobre 2015. Tous les bâtiments accessibles au public ont été vérifiés. Cet agenda est étendu de 2016 à 2022. Nous sommes donc dans la dernière année. Nous avons recensé les logements accessibles auprès des bailleurs sociaux. Trois logements sont accessibles et adaptés. 28 logements sont accessibles, mais pas complètement adaptés. Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier du Parc, il y aura au total 25 + 15 logements. Les 15 premiers logements seront disponibles cette année. Les 25 autres seront sur un calendrier étalé de 2022 à 2025. Une enfant porteuse de handicap a été accueillie par le service Jeunesse, cet été. Cette expérience ayant été très positive, un deuxième jeune est venu à la Toussaint. Une attention particulière sera portée à tous les nouveaux équipements comme le city stade et les aires de jeux, pour les enfants ou les jeunes porteurs de handicap. La commission a demandé de travailler sur les actions de sensibilisation afin de changer le regard sur le handicap, ainsi que des actions d'information. En effet, si les informations utiles aux personnes porteuses de handicaps sont nombreuses, elles sont très décentralisées. Un groupe de travail centralisera ces informations afin de les rendre accessibles. Un deuxième groupe de travail portera son attention sur les points noirs de la circulation. Cette action sera en accord avec le projet de la ville mené cette année.
Avez-vous des questions ?

Véronique MARTELOT : Nous avons eu deux présentations sur le handicap, et cela laisse à penser que pour 2022 la mairie va mettre l'accent sur ce sujet. Or, si on comprend que la commission créée en 2021 a eu peu d'actions mises en place, en revanche pour les actions prévues en 2022, il n'y a rien de précis. Des actions de sensibilisation sur quoi à quelle échéance…Et pour vos actions, quel est le budget qui vous a été attribué pour 2022.Quelle est votre marge de manœuvre et en bref que voulez-vous faire en 2022.

Lutgart ROUX : Cette commission doit procéder à une évaluation et donner des recommandations. Nous voulons aller un tout petit peu plus loin, en effet. C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce groupe de travail sur les points noirs de la circulation, associé au projet de la ville. Il s'agit là du rapport de 2021. Vous allez voir les actions de 2022. Nous sommes, en effet, en train de développer un projet de sensibilisation. Le 3 décembre sera la journée mondiale du handicap.

Madame ??? (3.24.05) : (Inaudible).

Lutgart ROUX : Pour la fin de cette année.

Véronique MARTELOT : C'est la municipalité qui peut se substituer à la communauté urbaine pour faire des travaux et du coup si on se substitue à la communauté urbaine, et qu'on les paye, on se fait rembourser après ?

Nathalie MOSTOWSKI : Par rapport au fait de mener des actions concrètes assez rapidement, comme nous l'avons évoqué en commission, une opération devrait être menée assez rapidement pour libérer les trottoirs et faire en sorte que la règlementation soit respectée. Chacun, devant chez soi, doit veiller à ce que la végétation ne gêne pas le passage sur les trottoirs. Les trottoirs ne doivent pas être encombrés par des pierres ou autres. Il faut voir aussi les effets des poubelles. Ainsi, tout un tas d'actions peut profiter aux personnes à mobilité réduite, mais aussi à l'ensemble des piétons, les enfants en particulier, qui ont besoin de circuler sur les trottoirs. Ces actions nous paraissent réalisables sans trop de réflexion.

Lutgart ROUX : La police municipale mène déjà des actions préventives et de sensibilisation. C'est la raison pour laquelle il y aura aussi la grande consultation citoyenne sur les points noirs de la circulation. En effet, les personnes à mobilité réduite ne sont pas les seules. Il y a les personnes âgées, les poussettes, etc. Les points noirs vont être répertoriés. Si les problèmes persistent, il faudra peut-être verbaliser un jour.

Pascal COLLADO : Pour compléter les propos de Lutgart, et pour répondre à Madame MARTELOT, en matière de handicap et d'inclusion il peut toujours être fait davantage. Je ne peux qu'en convenir. Lutgart a présenté un certain nombre d'actions. Nous sommes aussi en train d'étudier un certain nombre de prestations et de services, en lien avec les CAT. Notamment, un contrat est finalisé avec l'ESAT d'Ecquevilly pour des prestations de restauration. Lutgart et moi-même portons la volonté d'accueillir des personnes porteuses de handicaps à des stages. Pour répondre à votre question, Madame MOSTOWSKI, pour tout financement, la région s'engage à prendre des stagiaires. C'est la raison de la présence de cet article dans le cadre de la convention sur la délibération précédente. Par rapport aux espaces publics, c'est une vraie problématique. Comme l'a dit Lutgart, la circulation n'est pas la seule problématique. Toutefois, nous arrivons à faire coïncider les différentes problématiques : les espaces publics, le stationnement, les trottoirs, maintenant, comme l'a dit Madame LOPEZ-JOLLIVET, les poubelles. Pour l'année 2022, nous allons lancer une grande consultation de l'ensemble des Vernolitains. En effet, les aménagements de la ville sont généralistes, mais dès lors qu'il s'agit de cohabitation, de stationnement, etc., il faut travailler avec la population. Aussi, nous allons créer les Assises du stationnement et de la circulation. Au mois de mars, une enquête sera lancée afin que l'ensemble de la population nous remonte leurs attentes, leurs choix, leurs propositions. Ils seront ensuite travaillés par les services. Au printemps et après l'été, des réunions de quartier ont été planifiées au cours desquelles nous confronterons nos réflexions menées au titre de cette consultation afin de voir quels aménagements sont envisageables ou pas. Certains points seront, en effet, très difficiles, pour lesquels il faudra trouver des compromis. Vous le comprenez bien, certaines personnes sont sensibles à la problématique piétonne et du handicap. D'autres sont sensibles au fait de pouvoir garer leur voiture devant leur maison. Tel est le sujet sur lequel nous voulons travailler. À ce titre, et pour répondre à la question posée, nous avons inscrit un montant complémentaire de 300 k€ au titre du budget 2022 afin de réaliser des aménagements ça et là en complément de la communauté urbaine. Je souhaite que ce budget soit augmenté, car la loi 3DS donne la possibilité aux communautés urbaines de déterminer des catégories de voiries entre les voiries d'intérêt intercommunal et les voiries d'intérêt communal. Dans le cadre de l'optimisation financière de la CU, nous pourrons peut-être envisager de récupérer la gestion directe d'un certain nombre de voiries permettant de mieux répondre aux attentes des Vernolitains et de mieux entretenir nos voiries.

Véronique MARTELOT : C'est la municipalité qui peut se substituer à la communauté urbaine pour faire des travaux et du coup si on se substitue à la communauté urbaine, et qu'on les paye , on se fait rembourser après ?

Pascal COLLADO : C'est tout le sujet. La loi a été votée il y a dix jours. C'est l'occasion de nous poser à nouveau la question.

Véronique MARTELOT : Cette gestion directe, cela ne va t'elle pas compliquer les responsabilités des uns et des autres ?

Pascal COLLADO : Non. C'est très simple.

Véronique MARTELOT : Si vous faites des travaux sur quelque chose qui n'est pas à vous, ce n'est pas très bon.

Pascal COLLADO : Nous n'avons pas délégué la propriété. La ville garde la clause de compétence générale. C'est un grand discours sur la capacité d'intervenir. Il y a deux principes. Nous sommes propriétaires de la voie et la clause de compétence générale s'applique. En outre, il s'agit de mon pouvoir de police. Je peux donc intervenir sur la voirie dans certaines circonstances, notamment pour des aménagements de sécurité. C'est un débat. Je dis simplement que la loi 3DS donne cette opportunité que nous n'avions pas il y a dix jours.
Nous prenons acte du rapport présenté par Lutgart.

DÉLIBÉRATION 2022-024
BILAN ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CAPH)

Le 10 février 2021 le Conseil Municipal délibérait pour la création d'un comité consultatif dénommé « Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Considérant qu'il convient de présenter le bilan annuel 2021 en Conseil Municipal,

En conséquence, le Conseil Municipal,

PREND ACTE que la présentation du bilan annuel 2021 de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-annexé a eu lieu en séance.

Cette délibération est adoptée l'unanimité.

Le prochain conseil aura lieu le 30 mars.

Madame ??? (3.31.25) : (Inaudible).

Pascal COLLADO : J'ai répondu.

Madame ??? (3.31.28) : (Inaudible).

Pascal COLLADO : Je croyais avoir répondu. Excusez-moi. Je réponds rapidement. Le plan entretien pluriannuel de la CU pour la voirie vernolitaine prévoit la réfection des chaussées et trottoirs avec le maintien des arbres d'alignement et l'élargissement des fossés de l'avenue du Château, pour la partie vernolitaine. Un problème de foncier se pose, car une partie se trouve sur une copropriété privée. En complément des propositions de Laurent, dans le cadre du PPI, les travaux suivants sont prévus :

- la réfection de la voirie et les aménagements sécurisés de la rue Louis Potier, devant l'école du Clos des Vignes ;
- Le renforcement des rives sur la route de Brezolles entre le chemin des Lilas et le chantier des moulins, car les accotements s'affaissent ;
- la réfection de la route de Chapet, entre le chantier des moulins et l'avenue Montaigne. Il s'agit de la route allant du rond-point des rois jusqu'au collège. La chaussée doit être refaite. L'aménagement central sera maintenu pour éviter les problématiques des années précédentes. Les trottoirs seront refaits, côté pair. En effet, seul le côté impair avait été réalisé ;
- le haut de la rue Girardin, entre la rue Eugène Bourdillon et le boulevard de l'Europe, cette rue étant la plus délabrée de la ville ;

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Qu'en est-il de la rue Montaigne ? Toute la rue est-elle refaite ?

Pascal COLLADO : Non, le bas de la rue Montaigne, notamment la sécurisation du passage piéton. Pour le tout, le montant estimatif est de 1,913 M€, plus une remise à niveau de l'éclairage pour un montant de 740 k€, plus le complément que la ville pourrait faire en lien avec le sujet proposé des Assises de la circulation, plus ça et là des interventions ponctuelles de réfection de chaussée ou de trottoir, liées à la sécurité, dont le plan pluriannuel n'est pas encore complètement arrêté.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Concernant la voirie secondaire par rapport à la voirie déléguée, quelle est la carte de cette voirie dite secondaire telle qu'elle apparaît dans le PPI ?

Pascal COLLADO : C'est une question de sémantique et de présentation. Nous sommes obligés de la présenter comme voirie secondaire, car, comme je vous l'ai dit, cette compétence relève de la communauté urbaine sur l'ensemble de la voirie, sauf les chemins communaux qui sont du domaine privé, ou des voiries qui ne sont pas traversantes. Nous l'avons fait notamment l'année dernière sur Bresolles, sur la rue du trou de l'enfer. Nous avons prévu d'intervenir très prochainement sur la rue des deux hameaux. La voirie secondaire concerne toutes ces voiries qui ne sont pas de traverse. Comme je vous l'ai dit, ce budget va également servir à réaliser des aménagements ou des interventions de sécurité ou de reprise de chaussées, çà et là, en complément de la communauté urbaine.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Ainsi, vous pourrez intervenir sur l'ensemble de la voirie lorsqu'il y aura un nid de poule ?

Pascal COLLADO : Au titre de la compétence des clauses générales et de mon pouvoir de police pour la sécurité des usagers. Telle est notre volonté.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Concernant l'éclairage public, quelles sont les orientations ?

Pascal COLLADO : Il y a deux ans, la communauté urbaine a réalisé un partenariat public privé (PPP) avec une performance énergétique. En 2028, l'intégralité des éclairages de la communauté urbaine sera remise à niveau et passé en LED. Il existe donc un planning de renouvellement. Une enveloppe est prévue pour Vernouillet. Je ne connais pas encore la planification.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Concernant les terrains des gens du voyage, nous avons eu la réponse.

Pascal COLLADO : Tout à fait.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : L'autre question concerne le journal municipal. Nous avons remis une tribune le 12 janvier pour le journal municipal. Sauf à ne pas l'avoir reçu dans ma boîte aux lettres, je n'ai pas eu le journal.

Pascal COLLADO : Comment se fait-il ? Ne l'avez-vous pas lu ?

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Avez-vous distribué un journal au mois de janvier ?

Pascal COLLADO : Oui, sauf dans votre boîte aux lettres. Je plaisante.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Tout est possible.

Pascal COLLADO : Non. Il y a eu un décalage.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : Pour quelle date devons-nous communiquer notre tribune ?

Pascal COLLADO : Camille vous répondra par mail.

(3.37.53 inaudible).

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : D'accord.

Pascal COLLADO : Nous allons à nouveau proposer une date de parution.

Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET : OK.

Pascal COLLADO : Très bien. Je clos le conseil. Je vous donne rendez-vous le 30 mars pour le vote du budget.

Séance levée à 23h05.